

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

30 MAI 2025



www.accarevelbelledonne.com
accarevel38420@mailo.com



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

- ❖ **RÉTROSPECTIVE DE LA SAISON 2024**
- ❖ **SÉCURITÉ À LA CHASSE**
 - **Analyse OFB des accidents de chasse**
 - **Principales règles en battues**
- ❖ **RAPPORT FINANCIER**
 - **Bilan de la FAB**
 - **Présentation du bilan 2024 et approbation des comptes**
 - **Prix des cartes sociétaires 2025**
 - **Nouveaux sociétaires**
- ❖ **PLAN DE CHASSE**
 - **Prélèvements 2024 et attributions 2025**
 - **Lâcher de gibiers**
 - **Dégâts sangliers**
 - **Nouveau plan de gestion sangliers**
- ❖ **EFFORT COLLECTIF**
- ❖ **RÉGLAGE DES CARABINES**
- ❖ **ORGANISATION DE MANIFESTATIONS** -
 - Comice Agricole**
 - **Foire aux boudins 2026**
- ❖ **DÉCLARATION DES ARMES (SIA)**
- ❖ **INTERNET**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Le mot du président

Rétrospective d'une saison de chasse

- **Aucun incident de chasse signalé**
- **Plan de chasse**
 - Rendu: 1 bracelet mouflon/5 bracelets chevreuils. Cervidé: Aucun prélèvement
 - Augmentation de la population de sangliers
 - Diminution de la population de chevreuils
- **Bénévolat pour le fonctionnement de l'ACCA:**
 - Corvée due à la municipalité
 - Foire aux boudins
 - Réglage des carabines
 - Lâcher de gibiers
 - Comice agricole
 - Assemblée Générale, Remise des cartes,
- Réunions divers + Gestion FDCI, Bancaire, Internet, Administratif



2024

Deux amis nous on quitté
Christian Selva
Dominique Martorana
Une pensée amicale pour eux



Le mot du président

Une aide de 500€ nous est allouée par Mr Bégot administrateur du pays cynégétique 9 (territoire de Belledonne) en reconnaissance de la dynamique de L'ACCA de Revel.



Un grand merci...



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Pour nos détracteurs, tout est bon pour que nous ne puissions plus chasser.

les chasseurs ne sont pas des prédateurs irresponsables, mais bien souvent des gardiens de la nature

La chasse en quelques chiffres

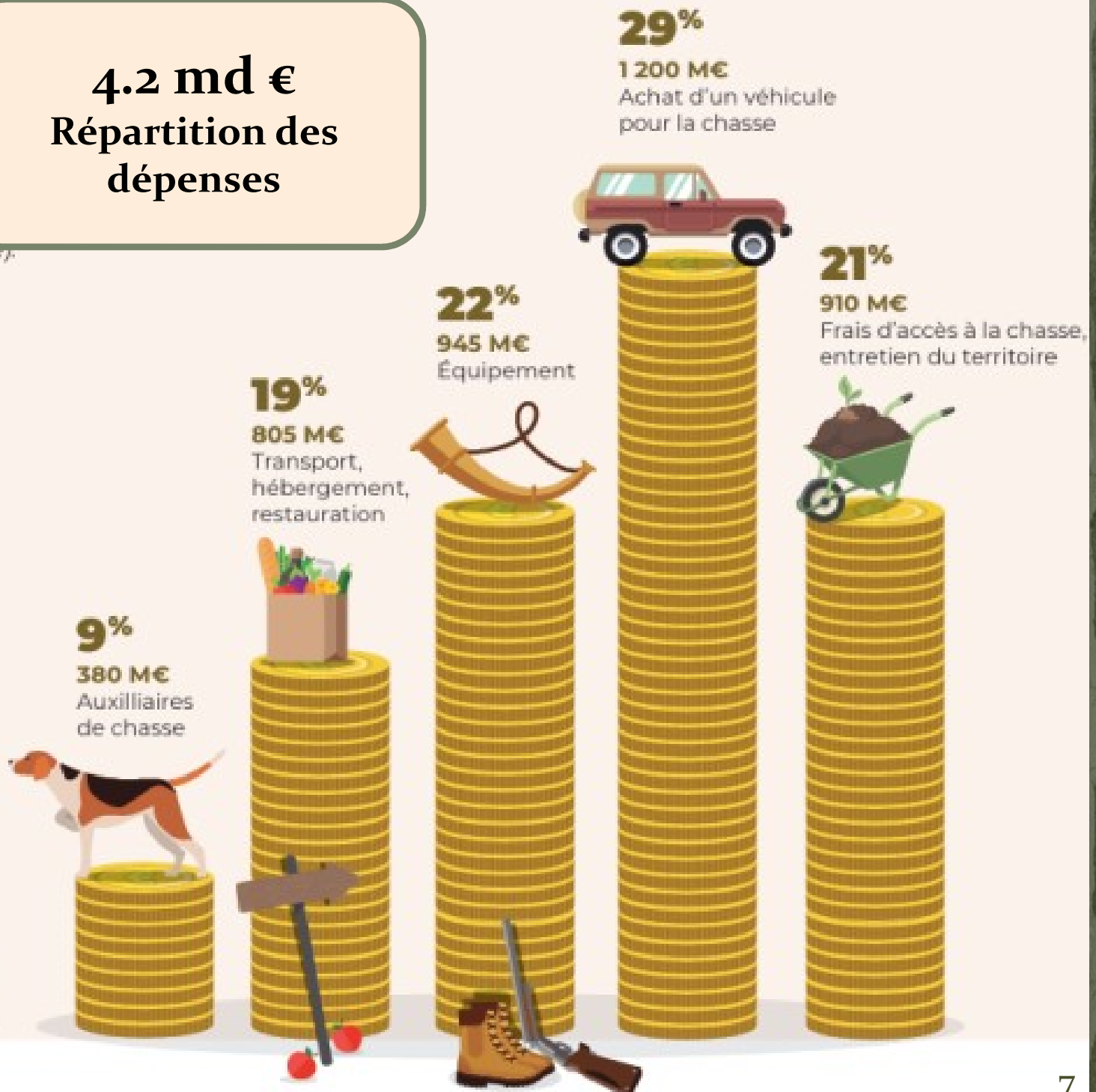
- 963 571 chasseurs en 2024
- 37 400 emplois à temps plein
- 4,2 milliards € de dépense faites par les chasseurs en 2024.
- C'est + de 63 millions d'euros d'indemnités dégâts versées par les fédérations aux agriculteurs
- C'est plus de 850 000 sangliers prélevés en France
- **C'est les actions de formation des fédérations départementales en matière de sécurité afin de limiter les risques.**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Un atout de taille pour l'économie française

4.2 md €
Répartition des dépenses





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Sécurité à la chasse

- 36 chasseurs ont suivi la formation FDCI « sécurité décennale » en 2024
- Tous les chasseurs devront avoir passé une remise à niveau sur les règles de sécurité d'ici 2030

Analyse des accidents de chasse

Une nette amélioration du nombre d'accident apportée par les formations grâce à ce qu'on nous apprend maintenant en termes de sécurité

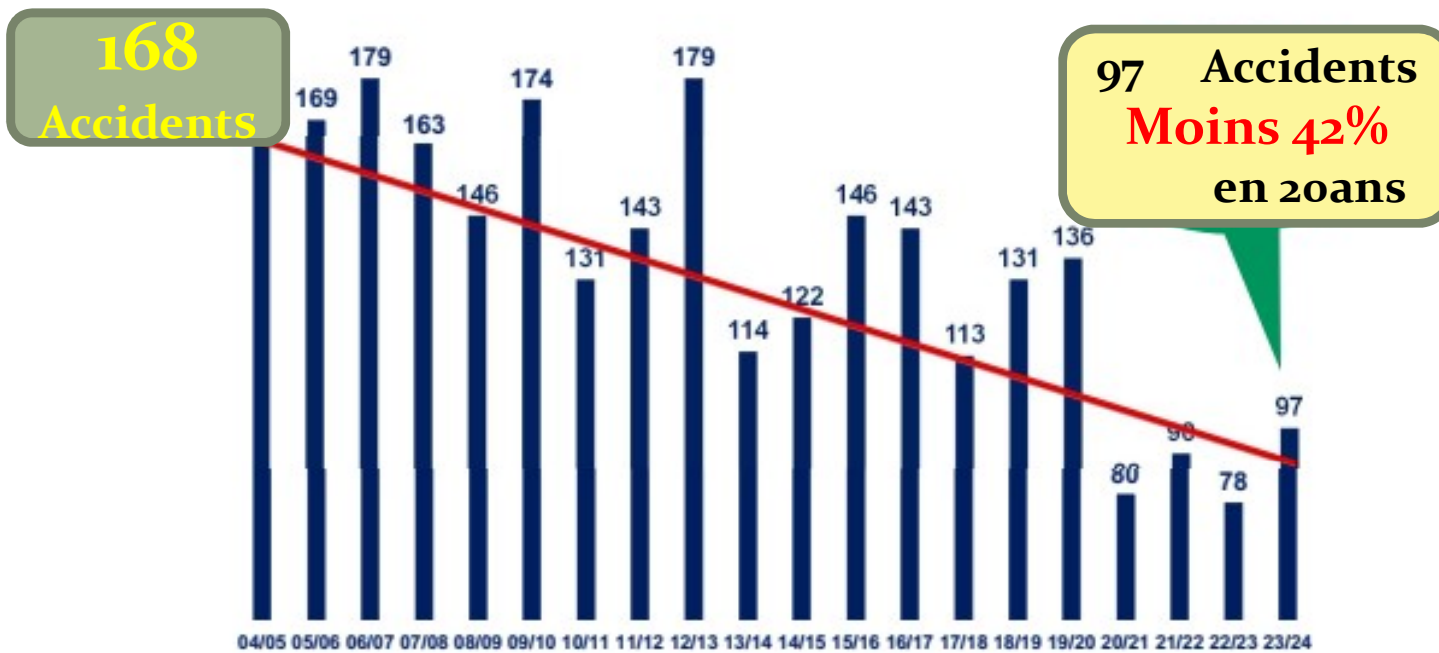




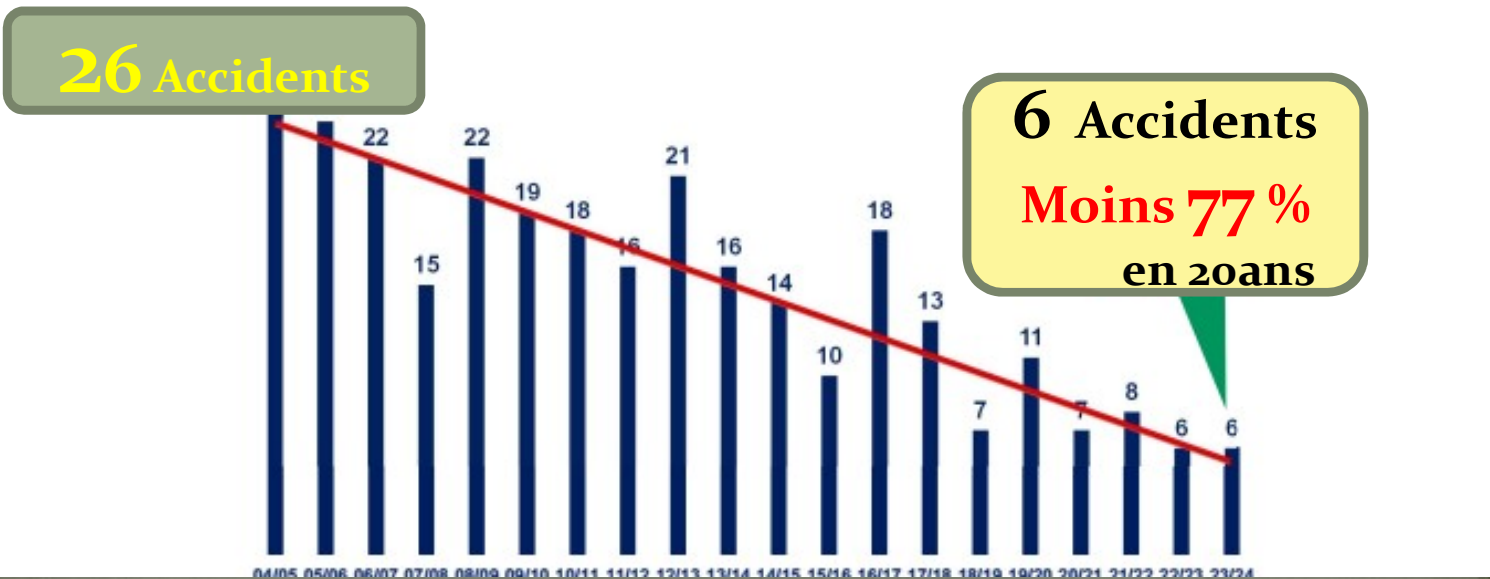
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

ANALYSE DU NOMBRE D'ACCIDENTS SUR 20 ANS

Evolution du nombre d'accidents en 20 ans (saisons 2004 à 2023)



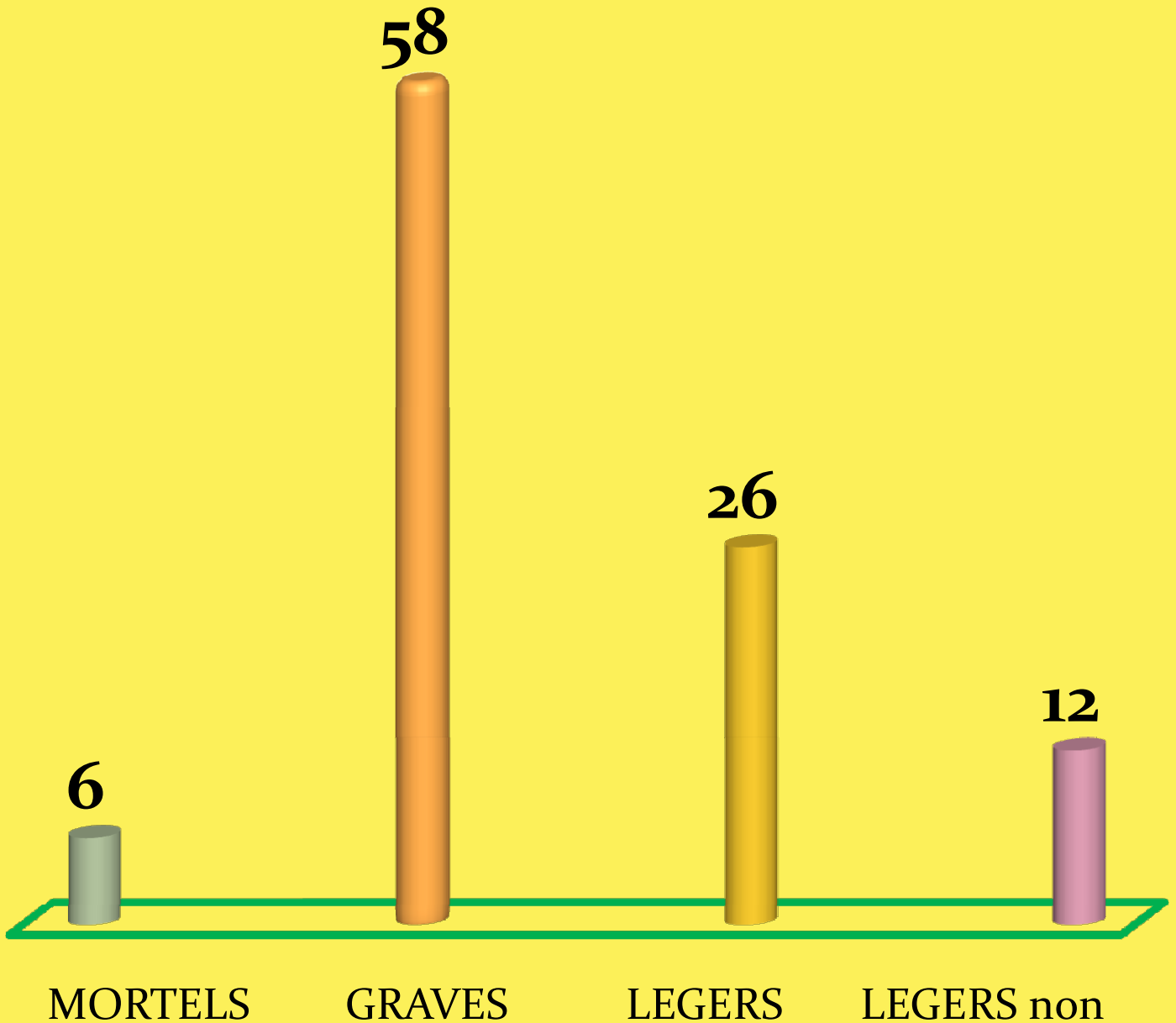
Evolution du nombre d'accidents mortels en 20 ans (saisons 2004 à 2023)





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Gravité des accidents 2023/2024 (102 accidents)



Accidents entre chasseurs

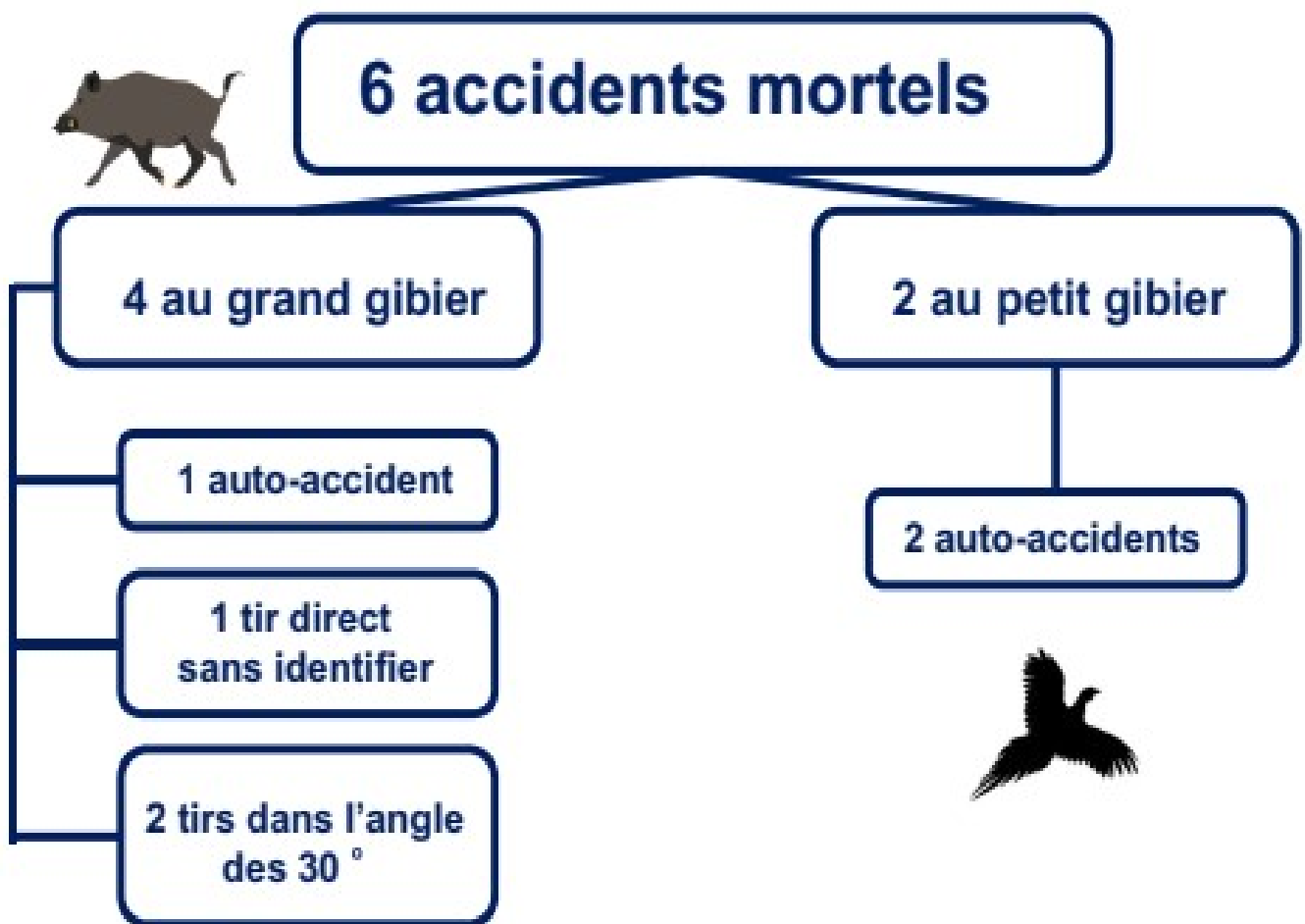
Accidents avec des non chasseurs

88 %



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Accidents mortels entre chasseurs

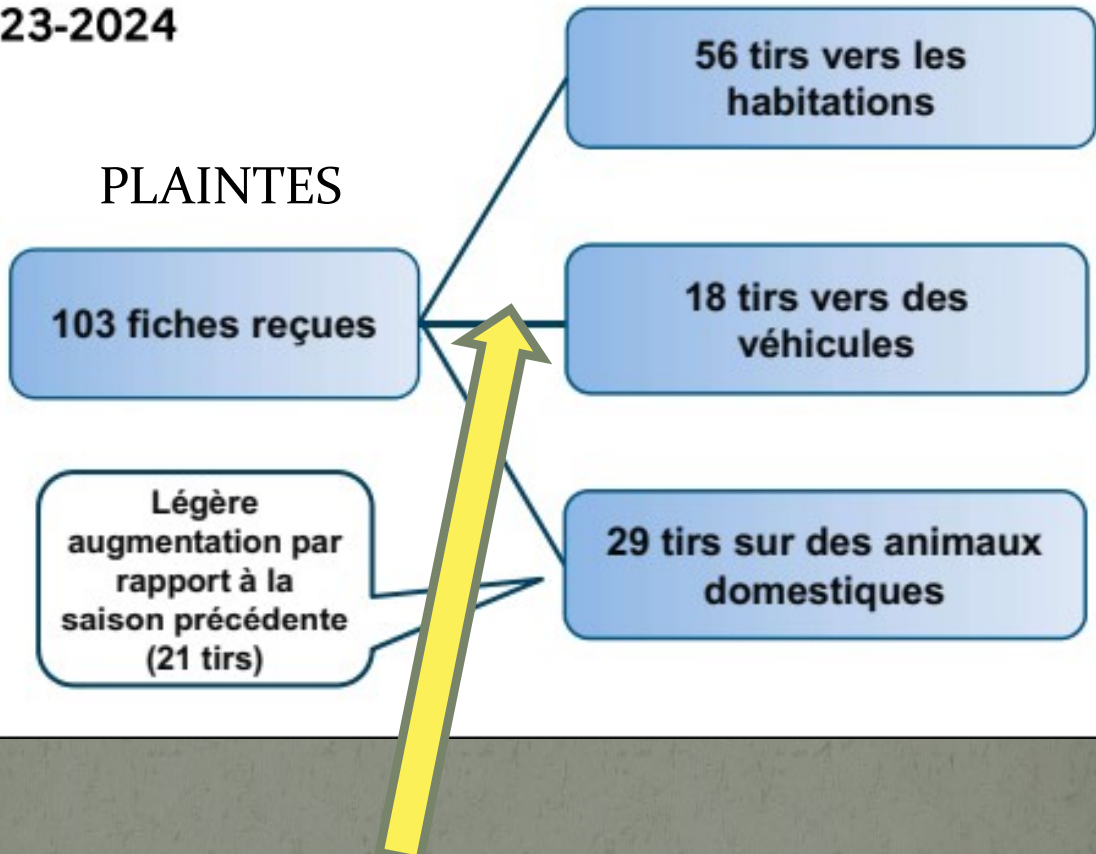


3 auto - accidents



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Incidents 2023-2024



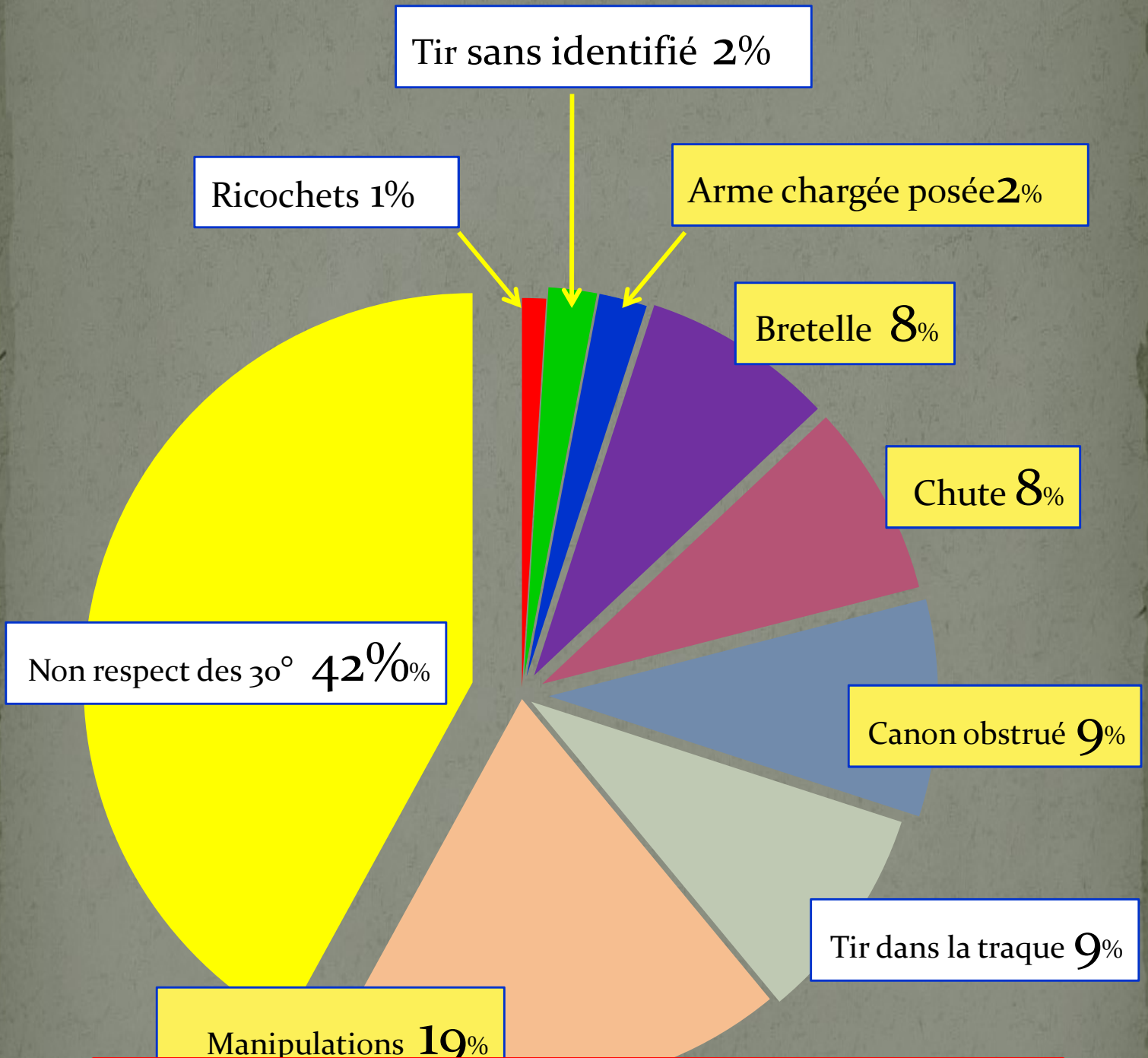
**INCIDENTS ?
NON: INCONSCIENCE**

**A ne pas minimiser...
1 tir peu faire 1 mort**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

RÉPARTITION PAR TYPES D'ACCIDENTS



27% Non respect de la règle:
on se déplace pas arme chargée

46% des accidents = AUTO ACCIDENTS



CONCLUSION

- Le non respect de l'angle de tir de 30° est la principale cause des accidents en battue : **42%**.
- Une augmentation des auto-accidents **46%**
- Les tirs sans identifier (**2%**) ont diminué
- Les victimes non chasseur sont en diminution
Aucun accident mortel ou graves avec des victimes non chasseurs (**12%**)

L'apprentissage (formation FDCI), la vigilance dans la manipulation des armes, Le transport, l'utilisation en action de chasse **sont Indispensable pour diminuer les auto-accidents**

**Prendre conscience que :
99% des accidents sont liés à une
erreur humaine (ricochet 1%)**



Applications pour garantir la sécurité à la chasse

PROTECT HUNT

POUR LES CHEFS DE BATTUE

LAND SHARE

POUR LES USAGERS DE LA NATURE

UNE APPLI POUR SAVOIR
OU SONT LES CHASSEURS



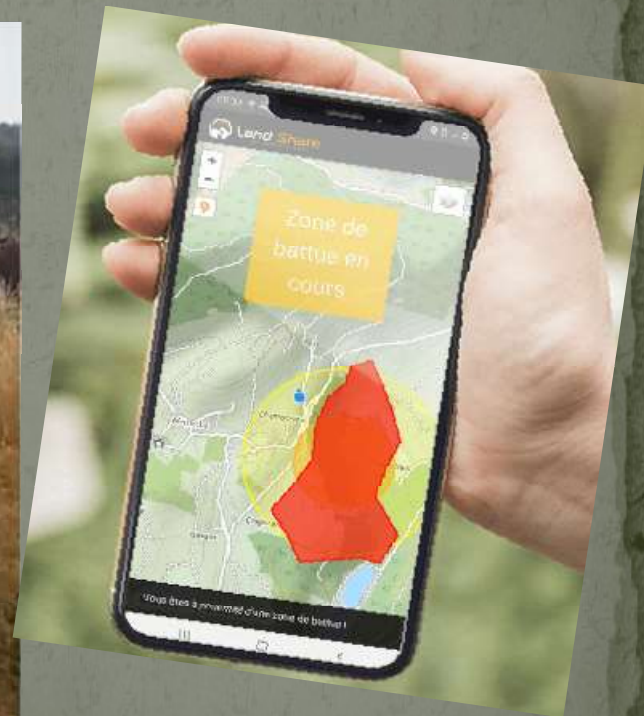


Protect Hunt pour les chefs de battue

Les chasseurs renseignent en temps réel des zones de battues en cours.

Land-Share pour les usages de la nature

L'application pour les usagers de la nature afin de visualiser en temps réel les zones de battues et des débuts et fin de traque





RAPPEL ALCOOL À LA CHASSE

Décret n° 2023-882 du 16 septembre 2023

Portant création d'une contravention de 5^{ème} classe et sanctionnant pénalement le fait de chasser en état

d'ivresse : Amende pénale: 1500 €

Des peines privatives de droits peuvent être prononcées par le tribunal:

- Le retrait du permis de chasser, avec interdiction de solliciter un nouveau permis pendant trois ans
- L'interdiction de détenir pour une durée de trois ans une arme soumise à autorisation
- La confiscation des armes dont le condamné est propriétaire et inscription au FINIADA



CHASSEURS ET PROMENEURS : LA GUERRE POUR LA FORÊT...

... QUELLE
GUERRE ?



**ON RESTE COURTOIS EN TOUTE
CIRCONSTANCE ET ON NE S'ÉNERVE PAS !**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Accident mortel en Ariège

Deux ans de prison avec sursis ont été requis devant le tribunal correctionnel de Foix contre un chasseur jugé pour en avoir tué un autre lors d'une battue en Ariège,.

Le procès a également pointé du doigt les manquements dans l'organisation de la battue.

➤ Le responsable de battue est lui aussi jugé
8 mois de prison avec sursis à son encontre

2 ans de suspension de permis de chasser .

5 000 euros d'amende contre l'association de chasse

➤ **Absence de consignes claires :**

Deux chasseurs, dont la victime, n'étaient pas présents lors de l'énonciation des règles de sécurité.

➤ La victime ne portait pas de tenue fluorescente.

➤ Coordination défailante : L'organisation n'a pas su garantir une répartition claire des rôles et des zones.



Sécurité **P**riorité **A**bsolue

Le port d'une tenue orange fluo est obligatoire



Toutes zones chassées est signalées par des panneaux chasse en cours

Tous chasseurs se déplacent arme déchargée.

On charge au poste. L'arme est déchargée en présence d'un tiers. Elle est rangée immédiatement dans son étui à la voiture



Identifier formellement le gibier avant de tirer
Tir interdit en direction d'un gibier dissimulé



Tir interdit en direction d'habitations

des routes et des chemins, des animaux en parc ou si le tir représente un danger quelconque.



Tir fichant impératif à courte distance et dans le respect de l'angle de tir de 30°

Interdit de quitter son poste avant le signal de fin de battue. Tout tir est alors interdit.





RAPPEL SÉCURITÉ

Pour la saison à venir, n'oubliez pas



Sécurité **P**riorité **A**bsolue



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE CHASSE:

R.I.C 2025/2026

• ***Cette année deux changements***

Il vous sera adressé par mail

➤ **Vous pouvez le consulter et l'imprimer à partir du site internet**

www.accarevelbelledonne.com

R.I.C



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉE D'HERBEYS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE CHASSE 2022/2023

A- PARTIE RÉGLEMENTAIRE

ARTICLE 1

Droits et obligations des membres

1. La qualité de membre de l'association confère le droit de chasser sur l'ensemble du territoire de celle-ci conformément à ce règlement, ainsi que le droit de participer aux opérations de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dont la coordination est assurée par l'association.
2. Chaque membre s'engage à respecter la législation et la réglementation relative à la chasse ainsi que les statuts et le présent règlement.
3. Chaque membre règlera la cotisation annuelle qui lui incombe en fonction de la catégorie à laquelle il appartient et selon les modalités fixées par le conseil d'administration.
4. Le prix des adhésions est décidé par l'Assemblée générale et porté en annexe du règlement.
5. Le paiement de la cotisation entraîne la remise d'une carte de membre.
6. Cette carte doit être présentée à toute demande des agents en charge de la police de la chasse et de la garderie de l'association.
7. Chaque membre pourra participer aux activités de l'association liées à son objet social.
8. La participation aux activités pouvant accorder une gratification (tarifaire, tour de chasse...) sont inscrites en annexe au règlement.
9. Chaque membre veillera à avoir un comportement courtois et respectueux envers les autres membres de l'association ainsi que des propriétaires et des autres usagers de la nature

ARTICLE 2

Cartes invitations et cartes temporaires

Cartes d'invitations

10. Les membres de l'ACCA peuvent être accompagnés d'invités. Les invitations aux invités sont accordées à titre gratuit. Le membre accompagnant obligatoirement son invité durant la chasse peut voir sa responsabilité personnelle engagée en fonction de l'infraction commise par l'invité.
11. Les modalités d'attribution des cartes d'invitations sont précisées en annexe de ce règlement.
12. Chaque invité sera en possession d'une carte d'invitation dûment remplie à cet effet.

Cartes temporaires

13. L'ACCA peut délivrer des cartes de chasse temporaire payantes dont les modalités d'attribution, d'utilisation (espèces, durées, coûts, ...) sont soumises à l'Assemblée générale sur proposition du conseil d'administration et précisées en annexe de ce règlement.
14. Le conseil d'administration à délégation de l'Assemblée générale pour l'attribution des cartes temporaires.
15. En cas d'infraction au règlement intérieur et de chasse ou aux lois et règlements en vigueur, le bénéficiaire d'une carte temporaire s'en verra destitué sur décision du conseil d'administration. La carte ne sera pas remboursée.
16. Les bénéficiaires de ces cartes ne disposent pas du droit de vote à l'Assemblée générale de l'ACCA, et ne sont pas considérés comme membres de l'association

ACCA LA DIANE D'HERBEYS Siège social : Mairie d'Herbeys, 27, chemin du villard 38320 Herbeys

Président : MURE Marc - 06 95 42 79 50 Vice président : MATTIONI Pierre - 06 32 46 05 51
N°RNA : W381011410

Mail: herbeysaccadiane@gmx.fr / Internet : www.accadianedherbeys.com



Des casquettes personnalisées au logo ACCA compléteront la tenue





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

RAPPORT MORAL ET FINANCIER





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

RAPPORT MORAL ET FINANCIER

Les comptes d'une association loi 1901 et l'ensemble des documents administratifs doivent pouvoir être contrôlés en interne par les adhérents eux même (demande officielle) ou en externe par l'administration fiscale.



BOUDIN À L'ANCIENNE CUIIT À LA CHAUDIÈRE



DE 8H À 13H
PLACE DE LA MAIRIE

SAMEDI 15 FÉVRIER 2025

BUVETTE
VIN CHAUD





**998 parts vendues
20l de vins chauds**

**Les boyaux livrés étaient
gros ce qui nous a fait perdre
trop de parts (1160 parts en 2024)**

**Environ 160 parts en moins
Prix de la portion trop bas**

**Les réservations ont été très
importantes (515 en 2025 ; 327 en
2024) ce qui a entraîné une
rupture très précoce le samedi
La recette de la buvette est restée
identique à 2024**

**Un grand merci à toutes celles
et à tous ceux qui ont œuvré à
cette 4^{ème} éditions**



Bilan de la foire aux boudins 15/02/2025

Libellé	RECETTES	DEPENSES
Emballage Futé - Barquettes plastiques :CB		62,35 €
Carrefour: CB		165,20 €
Caves Vivaraises Fact n° T0038576: CB		123,73 €
Centrakor: CB Bacs Rangements CB		33,98 €
Mon emballage: Fact 00537/Tablier jettable		23,60 €
SA Lacroix: boyaux 35/38; CH 3935182		96,33 €
Entrepôt du bricolage (panneaux) CB		28,60 €
Inter Marché M637C005T076 CB		46,77 €
Super U Crème fraiche - 30 litres CB		151,24 €
JLM: épinards + épices Bovida CB		117,47 €
Inter Marché (saidoux,divers) ch 3935184		56,24 €
Botanic (cannelle)		20,23 €
Grand Frais 25kg oignons		24,30 €
TERRAGNOLO œufs Factn° 7 (espèces)		90,00 €
Diferia (Fromage repas Frydane)- CB		50,00 €
Carrefour Meylan (fromage) CB		24,95 €
Ferrme Boniface : 20l de lait (espèces)		20,00 €
Inter marché huile pépin raisin : CB		6,69 €
Inter marché (sang) CH n°3935183		100,00 €
Repas Freydane et façonnage: Union		90,34 €
Pain + Tarte GIROUD Boulangerie (espèces)		58,00 €
Pommes repas Grand Frais (Mazuel MF)		28,00 €
Recette buvette	575,60 €	
Recette boudins	1 997,00 €	
TOTAUX	2 572,60 €	1 418,03€
Résultat net		1 154,58 €

Merci pour leur sourire













5^{ème} édition

SAMEDI 14 FÉVRIER

2026



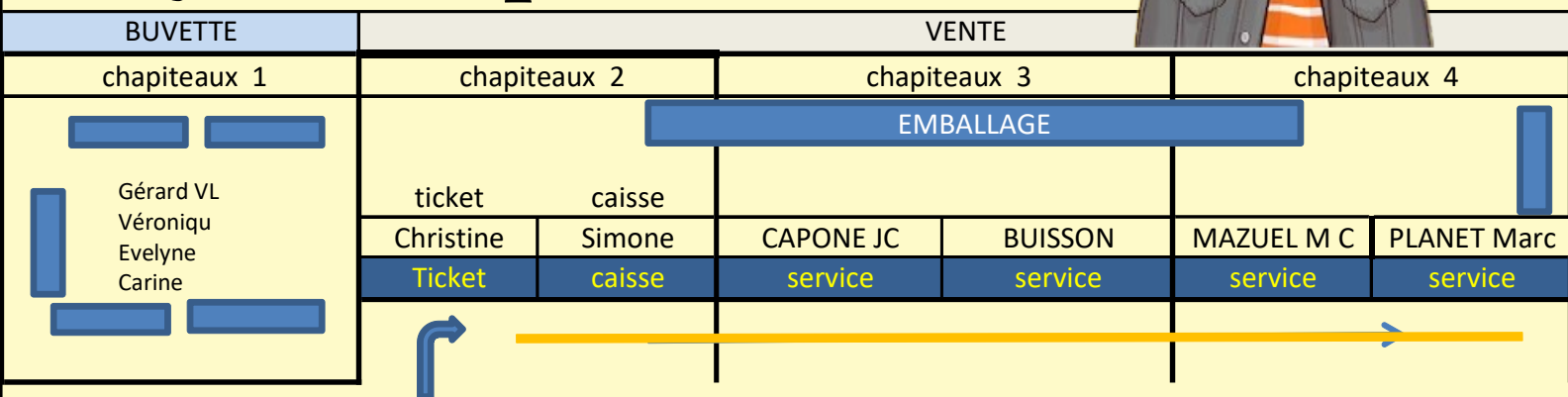
L'INTENDANCE...

ÇA SE PASSE PAS TOUT SEUL!



ORGANISATION

Qui fait quoi



BUVETTE Samedi 8h/13h			VENTE Samedi 8h/13h	
VIANNEY LIAUD Gérard	Vin chaud	ok	CAPONE JC	service
AQUADRO Véronique	service	ok	MAZUEL Marie Françoise	Emballage
PLANET Evelyne	service	ok	BUISSON Thomas	service
Carine TURENNE	service	ok	Marc PLANET	service
			BELLIN Christine	Ticket
			VIANNEY LIAUD Simone	Caisse
				Emballage
FACONNAGE Vendredi			Equipe montage infrastructure samedi	
NOMS	Fabrication		BELLIN Jean Paul	
DEVIIENNE Guy	x (préparation verdure)	ok	SIMON Jean-Pierre	
DROGUE Roland	x (préparation œuf)	ok	SEON Barthélémy	
BELLIN JEAN PAUL	x (péparation épices)	ok	VIANNEY LIAUD Georges	
REVOLON Rémi	x(préparation boyaux	ok	VIANNEY LIAUD Gérard	
VIANNEY-LIAUD gerard	x (façonnage boudins))	ok	DROGUE Roland	
MAZUEL LeanjNoel	x (façonnage boudins))	ok	PIANTINO Michel	
TURENNE Pierre	x (façonnage boudins))	ok	PLANET Marc	
MURE Marc	x (cuisson boudins)	ok		
REYMOND Louis	x (cuisson boudins)	ok	Préparation Jeudi oignons/épinards	
VIANNEY-LIAUD georges	x (cuisson boudins)	ok	Jean Paul BELLIN	
SIMON Jean-Pierre	x (cuisson boudins)	ok	Roland DROGUE	
RIBOUD Jean Paul	x (cuisson boudins)	ok	Marc PLANET	
GINET Christophe	x (cuisson boudins)		Georges VIANNEY LIAUD	
TURENNE Michel	x (cuisson boudins)		Marc MURE	
DAVID Michel		ok	JN MAZUEL	37
			Gérard VIANNEY LIAUD	

Les appros

Ingrédients	Quantité
Sangs	90 litres
Œufs 10 plateaux de 30	300
Crème fraiche entière 35%	30 litres
Lait entier	20 litres
Biscottes	180
Saïndoux	3kg(12 plaquettes)
Poivre gris boîte de 200gr	600 gr
Sel fin	3kg
Boyaux de porc 35/38 - 60m	5 pots
épices bovida ou st Atoinne	1kg
Epinard haché valfray	7x5kg (35kg)
Oignons	25kg
Armagnac	1bouteille
Vente Boudins	
Barquette PM	100
Barquette de 1000cc	200
Films emballages	2rlx 300m
Caisse	1
fond de caisse	1
gants latex T 7/8	10 paires
gants latex T 9/10	1 Opaires
Sopalin	4 Rlx
cartons de ticket numéroté	10
Tabliers	4
Postits 1 carnet	1
Sacs plastics emballage	500
Sacs poubelles	3
Poubelle	1
Serviettes	100
Stylo	4
Buvette: Boissons + matériels	
Vin rouge merlot cubi5l v.chaud	20 litres
Vin rosé cubi 5 l	5 litres
Vin blanc cubi 5l chardonnay	25 litres
vin chaud	20 litres
Sucre en poudre	3kg
sucre sachets pour café	1 boîte
Café paquet de 250kg	2 paquets
Crème de Cassis	1l
Touille café	100
Gobelets vin chaud 30cl	200
Gobelets 20cl vins	100
gobelet café 12cc	160
cacahuètes	4
scheeps agrumes	2l
Carafe	4
Poubelle	1
Sacs poubelle	2
Percolateur café	1
Stérilisateur fabrique vin	1
Coca -Cola	2l
Orangina	1,5l
Ice tee ou autres boissons	2l
Caisse	1
fond de caisse	1
Coupelle appéro	10
bierre	20
Décapsuleur	1
Affichette tarif boisson	4
Affiche autorisation mairie	1
Enrouleur cable	1

Fabrication des boudins			
Matériels	Qté	QUI?	
Chaudière	3		
cuvette égouttage épinards	6	ACCA	ok
Passoire égouttage épinards	6	ACCA	ok
thermomètre	3	ACCA	ok
Trépieds bruleur gaz	2	P. Turenne	
Bassine cuisson épi/oignons	1	ACCA	ok
Bacquet de mélange mée	1	ACCA	ok
Seaux à oignons	6	ACCA	ok
Cagettes	30	JNM+JPB	ok
papier glacé	1rlx	ACCA	ok
entonnoir sang	1	ACCA	ok
Louche D12	1	ACCA	ok
Ficelle rouleau	1	Jean Pierre	
Broyeur (oignons)	1	Jean Pierre	
Gaz	2		
Bac de refroidissement	1	Georges	ok
Planche à découper	1	ACCA	ok
Balance electronique	1	Jean Pierre	ok
mixer œuf	1	ACCA	ok
ouvre-boites	1	ACCA	ok
cutter/couteau	1	jpaul	ok
Décalitre (mesure)	1	ACCA	ok
Pelle à chaudière	2	ACCA	ok
Plateau de travail	1	Roland	ok
Stylo	1	jpaul	ok
Feutre	1	jpaul	ok
INFRASTRUCTURE			
Désignation	Q	QUI	
Chapiteaux 3x3	4	JPB/ Mairie	ok
Tables	12	JPB / Mairie	ok
Table préparation	1	Roland	ok
Chaises	2	mairie	ok
Barrières	4	JPB / Mairie	ok
Panneaux sens flèche	1	JPB	ok
Pieds parrasoles	1	JPB	ok
Nappes papier table	15m	JPB	ok
Signalétique			
Tarification buvette	4	jpaul	ok
Tarification boudins	8	jpaul	ok
Affiches commerce A4	50	Jpierre	ok
Affiches commerce A3	15	Jpierre	ok
Pendecarte route	3	jpaul	ok
Pendecarte route	4	Jpierre	ok

**Pour l'année prochaine...
 2 brassée de 35 kg
 supplémentaires....
 8 brassées au total.**

- pains
- fromag
- Fruits
- Fruits
- vin bla
- Coca c
- vin rou
- grillad
- Salade
- mouta
- quetsc
- Planch
- serviet
- gobele
- assiett
- Eau ga
- Pastis
- Assiett
- Couve
- Gobele
- nappe
- seviett
- Saladie
- Salade
- Huile o
- vinaigr
- œuf du
- Mouta
- sel +po
- Fromag
- Fromag
- banane
- Manda
- Sucre c
- Touille
- Gobele
- Paquet
- trepied
- grande
- Moussi
- Beurre
- Lait
- Musca
- cuillère
- marmil
- Sel fin
- louche
- spatule
- Saindo
- Pain
- Tarte a
- eau ga
- Cacahu
- Biscuit
- Coupel
- Pastis
- Vin rou
- Vin bla
- Coca cc
- Plateau
- Comiti



APPEL AUX BÉNÉVOLES !

RECHERCHE PERSONNES MOTIVÉES





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Local de stockage du matériel de l'ACCA

- Mise à disposition par la mairie d'un local dans le bâtiment de l'huilerie.
- Quelques travaux sont à réaliser pour rendre l'accès moins dangereux





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Le matériels de l'ACCA

INVENTAIRE DU MATÉRIELS ACCA

Désignation	Nombre	Prix unitaire
BOUDINS		
Bac de rangement accessoires boudins 80cmx60cm	1	30,00 €
Baquet de brassage méele Gilac PHED 50 litres	1	54,9 3€
Bac PHED rond blanc Diamètre 48cm H 12cm	2	18 €
Vide marmite inox 2litres	1	39,78 €
Passoire ronde blanche Vogue 375mmd' égouttage épinards	7	8,50 €
Cuvette ronde grise pour passoire épinards	6	3,50 €
Couteau de découpe	1	jpb
Boite de préparation assaisonnement 1,5l	6	2,00 €
Thermomètre de cuisson	3	9 €
Spatule en bois professionnelle - Spatule de 50 cm	1	3,90 €
Spatule professionnelle monobloc en polyéthylène - Longueur : 60 cm	1	19,90 €
Spatule en bois professionnelle - Spatule de 40 cm	1	3,20 €
Louche inox Diamètre 12cm	1	15,00 €
Pichet mesureur doseur gradué en polypropylène - Contenance : 5 Litres	1	18,50 €
Emboudinoir alu	1	46,80 €
Batteur mélangeur à manivelle 01900427	1	21,90 €
Ouvre boite inox classique	3	2,50 €
Bassine de cuisson émaillé D50 cm	1	40 €
Pelle alu chaudière pour boudin	2	jpb
Planche à découper les parts de boudin	1	jpb
BUVETTE		
Carafe buvette	4	5 €
Casselin CPC60 - Percolateur à café 60 tasses	1	130 €
TIR		
Chevalet de tir Cadwell ASIN: B00359P0YY	2	157,60 €
Table de tir vidaXL Cadres d'établi réglables 2 pcs Métal55x(69-95,5) cm Noir	1	53,00 €
DIVERS		
Pieds de support panneaux exposition + panneaux mélaminés blancs	4	16,00 €

Inventaire du matériels ACCA



Baquet de brassage méléé Gilac PHED 50 litres : Q 1



Bac PHED rond blanc Diamètre 48cm H 12cm : Q2



Vide marmite inox 2 litres : Q 1



Emboudinoir alu : Q 1



Passoire ronde blanche Vogue 375mmd' égouttage : Q7



Cuvette ronde grise pour passoire épinards: Q 8



Casselin CPC60 - Percolateur à café 60 tasses :Q 1

Inventaire du matériels ACCA



Pichet mesureur doseur gradué en polypropylène - Contenance : 5 Litres: Q 1



Louche inox Diamètre 12cm : Q 1



**Spatule en bois professionnelle -
Spatule de 50 cm: Q 1
Spatule de 40 cm: Q 1**



Spatule professionnelle monobloc en polyéthylène - Longueur : 60 cm : Q 1



Bassine de cuisson émaillé D50 cm :Q 1



**Bac de rangement accessoires boudins
80cmx 60cm: Q 1**

Inventaire du matériels ACCA



Pelle alu chaudière pour boudin



Thermomètre de cuisson: Q 3



Chevalet de tir Cadwell ASIN: B00359PoYY: Q 2



**Table de tir vidaXL Cadres d'établi réglables
2 pieds Métal 55x(69-95,5) cm Noir: Q 1**



Planche à découper les parts de boudin: Q 1



RAPPORT FINANCIER 2024/2025

LE BILAN



shutterstock.com · 1447404215



RAPPORT FINANCIER 2024/2025

Cartes adhérents

SOCIETAIRES 2024/2025

STATUT	NOMBRE	COTISATION
RESIDENT	42	4500€
RESIDENT + 70 ANS	9	600€
NON RESIDENT	10	3710€
	61	8810€



RAPPORT FINANCIER 2024/2025

COTISATIONS DERNIERES SAISONS

SAISON	COTISATIONS
2019/2020	7 940,00 €
2020/2021	6 970,00 €
2021/2022	6 805,00 €
2022/2023	6 220,00 €
2023/2024	6 870,00 €
2024/2025	8810,00

Saison 2019/2020: 67 sociétaires

Saison 2022/2023: 52 sociétaires

Saison 2023/2024: 56 sociétaires

Saison 2024/2025: 61 sociétaires

BILAN SAISON 2024/2025

Libellé	recettes	dépenses
Inter Marché: Formation sécurité décennale		17,78 €
Achat maïs Chèque n°3831102		400,00 €
WIX internet domaine 2024/2026 F.1112922067 (CB)		63,00 €
WIX internet Forfait 2024/2025 F.1115680431 (CB)		144,00 €
Intermarché Pôt Assemblée Générale 25 mai 2024		60,42 €
FDCI Bracelets /taxe territoire /dégâts: F.425vbra1079		2 236,60 €
FDCI cde matériels ch 3935171F,VD910		94,00 €
FDCI Carnets petits gibiers F.24/25 VD 09 et 24/25VD223		57,00 €
Faisanderie Meyer Faisans F 224037		272,00 €
INTER Marché Effort collectif ch 3935174		100,79 €
DIAFERIA fromage Effort collectif ch 3831103		40,08 €
Chevrieur Burnet F 16 ch 3935175 effort collectif)		147,80 €
Boulangerie de l'église (effort collectif)		31,50 €
Assurance GROUPAMA		216,62 €
Participation FDCI Jérôme Bégot	500 €	
SARL GIBIS (12 Lièvres) Fact. CFA24000009		1 236,00 €
Naturabuy Chevalet de tir		157,60 €
VidaXL, pieds table de tir; F 9600243071		52,99 €
Entrepot Bricolage Rubalise tir		22,60 €
Entrepot Bricolage plateau table de tir		19,05 €
Carrefour : casse croute journée réglage des carabines		66,71 €
MarieBlachère: pain journée réglage des carabines		9,90 €
Redevance Vaucher 2024/2025 ACCA St Martin d'Uriage		2 000,00 €
Abonnement annuel Mailo		12,00 €
Cotisations adhérents saison 2024/2025	8 810 €	
Obsèque Christian SELVA		80,00 €
Verrou porte local ACCA		44,90 €
Obsèque Dominique Martorana		90,00 €
METRO baquet de mélé (CB) Fact 24FR139605		54,93 €
Labo du boucher F 554 sacs/films/entonnoir/louche....		143,87 €
METRO bacs boudins D 480mm (CB) Fact 24FR142400		35,56 €
Centrakor(CB) Bac de rangement		29,99 €
La Toc d'or Fact 090509 (CB) Maériels FAB		83,80 €
Intérêts Livret A année 2024	244,98 €	
Auchan (bouteille de gaz)		42,00 €
Recettes Foire aux boudins février 2025	2 572,60 €	
Dépenses Foire aux boudins 2025		1 418,00 €
Invitations chasseurs	180,00 €	
Frais bancaire juin 2024 à mai 2025		136,00 €
TOTAUX	12307,58	9 617,49 €
RÉSULTAT NET EXERCICE DE LA SAISON 2024/2025	2 690,09 €	48
report des avoirs saison 2023/2024	11 727,56 €	
AVOIR TOTAL ACCA AU 01/06/2025		14 417,65 €



RAPPORT FINANCIER 2023/2024

RÉSULTATS DES DERNIERS EXERCICES

BILAN EXERCICE SAISON 2023/2024

RECETTES	DEPENSES
10 089,73 €	11 553,01 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 463,28 €

Vaucher	2 000 €
Veste	3 237 €

BILAN EXERCICE SAISON 2024/2025

RECETTES	DEPENSES
12 307,00 €	9 617,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 690,00 €

Solde 06/2025: 14417 €



PRÉVISIONNEL 2025 / 2026

PRÉVISIONNEL 2025/2026	
Dépenses	2025/2026
FDCI	2400
WIX	150
VAUCHER	2000
LIÈVRES	1250
FAISANS	300
MAÏS	400
GROUPAMA	240
FRAIS CIC	160
EFFORT COLLECTIF	400
RÉGLAGE	150
DIVERS	200
	7650

Cotisations 2024: 61 sociétaires	8 810 €
Cotisations 2023: 56 sociétaires	6 870 €
Cotisations 2022: 52 sociétaires	6 220 €
Cotisations 2021: 58 sociétaires	6 970 €



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Saison 2025/2026

OUVERTURE GÉNÉRALE:

Dimanche 14 septembre 2025

FERMETURE ACCA:

Dimanche 18 janvier 2026

**Sauf sangliers: nouvelle
réglementation départementale**



REMISE DES CARTES 2025

- Vendredi 12 septembre à 18h
- RÈGLEMENT DES CARTES: PAR CHÈQUE
 - Présentation OBLIGATOIRE de la validation et de l'assurance pour l'obtention de la carte
 - Charte de sécurité à rapporter signée.

PRIX DES CARTES 2025

- Sociétaire résident :
180€/ 90€ si corvée
- Sociétaire + 70ans
100€/ 50€ si corvée
- Sociétaire non résident
420€/ 320€ si corvée



CARTE D'INVITATION

Disponible auprès du chef d'équipe
ou du trésorier.

° 01/2023 CARTE JOURNALIÈRE 2025 15 €
ÉQUIPE RIBOUD

Délivré
à Mr:

Pour la journée du : ___/___/_____/

N° validation 2023:

Contrôle de l'assurance:

Le Président



Le chasseur

- ❖ Tout chasseur allant ou quittant le poste se déplace arme déchargée.
- ❖ Interdit de se déplacer ou de quitter son poste avant le signal de fin de battue. Tout tir est alors interdit.
- ❖ Respecter l'angle de tir de 30°
- ❖ Identifier formellement le gibier avant de tirer
- ❖ Tir interdit en direction d'un gibier dissimulé, des chemins, des routes ou habitations.
- ❖ Tir fichant impératif (dirigé vers le sol) et à courte distance.
- ❖ L'arme doit être déchargée en présence d'un autre usager.

N°01/2023 Talon trésorier

Invité: Mr

Invitant: Mr

Date: ___/___/___/



2 Invitations par chasseur et par saison
1 même invité ne peut venir plus de 2 fois



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

VOUS ENGAGEZ VOTRE RESPONSABILITÉ EN CAS DE NON RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ



CHARTRE D'ENGAGEMENT RELATIVE A LA SÉCURITÉ

Document à remettre au bureau le jour de la remise de votre carte.

Je soussigné Mr _____ certifie avoir pris connaissance du R.I.C (**R**èglements **I**ntérieur et de **C**hasse) applicable sur le territoire de L'ACCA de REVEL pour la saison de chasse 2023/2024 et je m'engage à m'y conformer en toute circonstance.

Je reconnais expressément que ce document m'a été adressé à mon adresse Email et qu'il est également à ma disposition en version téléchargeable et imprimable sur le site internet de l'ACCA de Revel, « www.accarevelbelledonne.com ».

Je prends l'engagement de respecter scrupuleusement aux consignes de sécurité particulières qui me seront données oralement avant chaque partie de chasse par le responsable de battue.
Je certifie avoir souscrit l'assurance obligatoire et la validation pour la saison de chasse 2023..

Fait à Revel le 07/09/2023

Signature

ACCA de REVEL N°RNA : 381016074. Siège sociale : Mairie de Revel Le bourg 38420 REVEL

Elle vous sera adressée par mail, vous devez la rapporter signée pour obtenir votre carte adhérent.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Pour la saison 2025/2026

**Nous accueillons 3 nouveaux
sociétaires extérieurs**

- ❖ NADIN François
- ❖ AÏTOUT Khaled
- ❖ VESCO Bernard

Et sociétaires ayant droit

- ❖ BERNARD Stéphane
- ❖ BERNARD Paul
- ❖ SERVAGE Gérard
- ❖ VIANNEY LIAUD Georges
- ❖ GIROUD Kévin
- ❖ GIROUD Jordan

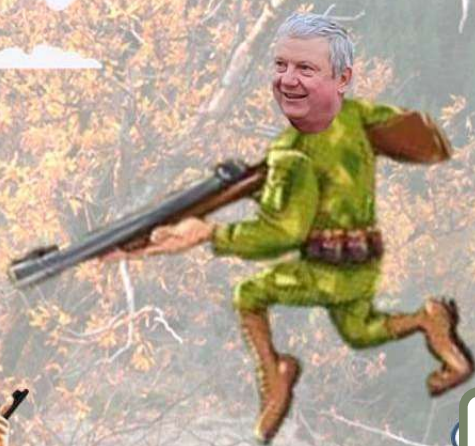
Bienvenue à l'ACCA



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

PLAN DE CHASSE

Celui-là on va pas le déguster



Respecter l'angle de 30°



C'est mon chien qui c'est trompé





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

CHAMOIS



Prélèvement chamois saison 2024

Equipe	*Type de gibier	Poids vidé Kg	Age	N° bracelet	Tir conforme
1er tour: 10 prélèvements					
BOUVIER Laurent/RIBOUD Mickael	IS3-F	19	17	10303	oui
GAIDET Pascal/BONNET-GAMARD A	ISM2	24	6	10297	oui
AMORIN Clément/DAVID Michel	ISM2	24,5	6	10299	oui
PLANET Gérard/REVEL-MOUROZ D	ISF2	23	3	10304	non- 1T
DROGUE ROLAND/DROGUE ANTOINE	ISM2	30	6	10298	oui
SILVINI LAURENT/ PIANTINO MARC	IS1 -M	22	1,5	10306	oui
GIRONA Michel/ MICHEL Florian	IS1 -M	15	1,5	11485	oui
REVOLON Rémi/DAVID Franck	ISM2	30	5	10300	oui
PIANTINO Michel/SILVINI Nicolas	IS1 -M	23	1,5	10305	oui
CONTAT Christian/CONTAT Léo	ISM2	24	4	10301	non- 2T
2 ème tour: 2 prélèvements					
SEON Barth./ VIANNEY-LIAUD Bertrand	ISJ-M	13	1	10295	oui
TURENNE Michel/GINET Christophe	ISJ-M	13	1	10296	oui
3 ème tour: 2 prélèvements					
AMORIN Clément/DAVID Michel	ISJ-F	11,6	1	10294	oui
GIRONA Michel/ MICHEL Florian	IS3 - F	17,2		10302	oui

PLAN DECHASSE 2025: 14 BRACELETS

Type	Demande	Attribution
IS1	3	3
IS3	2	2
ISF	1	1
ISJ	3	3
ISM	4	4
Saint Martin		1
Total		14

CONTRÔLE des TIRS

R. REVOLON : 06 73 59 47 89

JP SIMON : 06 69 34 31 69

M.PIANTINO : 06 23 97 69 36

L. TURENNE : 06 70 70 63 63 58



FICHE DE PRISE EN CHARGE DES BRACELETS

A renseigner par le gestionnaire chamols

Jour	Date	Secteur	Équipes	Type	Choix	N° Bracelets
		VAUDAINE DOMÈNON		IS1 : Cabri		
				IS1: Eterlou		
				ISM2: CI2 mâle		
				ISF2: CI2 femelle		
				IS3 : CB		

A renseigner par le chasseur

BRACELETS PRIS PAR Madame/Monsieur:

Date	Heure	Signature

En cas d'accompagnateur renseigner son nom

OBSERVATION:



FICHE DE PRISE EN CHARGE DES BRACELETS

A renseigner par le gestionnaire chamols

Jour	Date	Secteur	Équipes	Type	Choix	N° Bracelets
		COLON		IS1 : Cabri		
				IS1: Eterlou		
				ISM2: CI2 mâle		
				ISF2: CI2 femelle		
				IS3 : CB		

A renseigner par le chasseur

BRACELETS PRIS PAR Madame/Monsieur:

Date	Heure	Signature

En cas d'accompagnateur renseigner son nom

OBSERVATION:

Le règlement complet des pénalités est à consulter dans votre espace adhérents sur le site de l'ACCA



REGLEMENT CHAMOIS 2022/2023: PÉNALITÉS

Classes d'âge des chamois

ISJ = chamois de 1ère année identifié grâce aux incisives de lait et/ou avec des crochets non formés.
IS1 = animal dont les cornes (crochets formés) sont inférieures ou égales à la hauteur des oreilles
ISM = chamois mâle avec des cornes plus hautes que les oreilles
ISF = chamois femelle avec des cornes plus hautes que les oreilles
IS3 = chamois mâle ou femelle adulte avec des cornes plus hautes que les oreilles de 10ème année et plus identifié grâce à la lecture des cornes et/ou de la dentition.
*ISM, ISF et IS3 est obligatoirement un chamois adulte (corne plus haute que les oreilles) et toute erreur de tir sur ce critère est une infraction au plan de chasse réglementaire. ☒

Définition des erreurs de tir

TC = tir conforme
P 0 = erreur de tir sans pénalité
P 1 = erreur de tir avec pénalité faible 1 tour
P 2 = erreur de tir avec pénalité moyenne 2 tours
P 3 à P 5 = erreur de tir avec pénalité 3 à 5 tours

DEFINITIONS DES PENALITES

En cas d'erreur de tir non conforme les pénalités ci-dessous seront appliquées au tireur:	-
Un chasseur déjà pénalisé qui récidive dans les 18 mois double sa nouvelle pénalité.	
La pénalité 0 ne sera pas sanctionnée et le chasseur pourra repartir.	
Non restitution du bracelet dans les délais fixés par le détenteur : 1 an de suspension jour pour jour	
Bracelet non retiré: Pénalité 1 tour: Fiche de prise en charge à remplir obligatoirement	
Animal rendu non identifiable : pénalité de type P5	
Les chasseurs ont 48 heures pour contester l'âge et les mensurations prises sur les chamois prélevés. Dans tous les cas il signe la fiche de contrôle et note si il y a un désaccord	
Perte de bracelets: Pénalité de 1 tour	

		ATTRIBUTION				
		ISJ	IS1	ISM	ISF	IS3
REALISATION	ISJ	TC	P1	P4	P4	P5
	IS1	P1	TC	P2	P2	P3
	ISM	P4	A	TC	P2	B
	ISF	P4	A	P2	TC	B
	IS3	P5	A	P0	P0	TC

A : Pénalités spécifiques liées aux erreurs de tir avec bracelets IS1

Longueur des cornes jusqu'à 1 cm au dessus des oreilles	P0
Longueur des cornes de 1 cm à 2cm au dessus des oreilles	P1
Longueur des cornes de 2 cm à 3cm au dessus des oreilles	P2
Longueur des cornes de 3 cm à 4 cm au dessus des oreilles	P3
Longueur des cornes supérieur à 4 cm au dessus des oreilles	P4

B : Pénalités spécifiques liées aux erreurs de tir avec bracelets IS3

Chamois de 10 eme année	TC
Chamois de 9 eme année	P0
Chamois de 8 eme année	P1
Chamois de 7 eme année	P2
Chamois de 6 eme année	P3
Chamois de 3 eme à 5eme année	P4



Comment est définie l'ordre des tours chamois

Date	Equipe	Colon	Vaudaine Domènon	*Type de gibier	Poids vidé	Age ans	N° bracelet	Tir conforme
1er tour: 14 bracelets								
11-sept	MURE Nicolas/MURE Marc	X						
	SIMON Jean-Pierre/REYMOND Louis		X					
14-sept	CAPONE Jean Christophe/ COTTENCEAU JB		X					
16-sept	BOUVIER Laurent/RIBOUD Mickael	X		IS3 - F	19kg	17	10303	ok
	SEON Barth./ VIANNEY-LIAUD Bertrand		X					
18-sept	PLANET Anthony/DARIZ Julien	X						
	GAIDET Pascal/BONNET-GAMARD A		X	ISM2	24kg	6	10297	ok
21-sept	AMORIN Clément/DAVID Michel		X	ISM2	24,5kg	6	10299	ok
23-sept	TURENNECarine/GAUTHIER Alain	X						
	PLANET Gérard/REVEL-MOUROZ D		X	ISF2	23kg	3	10304	non 1T
25-sept	DROGUE ROLAND/DROGUE ANTOINE	X		ISM2	30kg	6	10298	ok
	BEGOT JEROME/HEBRARD LIONEL		X					
28-sept	DROGUE Marie/DROGUE Louise		X					
30-sept	DROGUE Fabien/BELLIN Jean Paul	X						
	SILVINI LAURENT/ PIAANTINO MARC		X	IS1 -M	22kg	1,5	10306	ok
02-oct	REVLON Stéphanie / PLANET Marc	X						
05-oct	GIRONA Michel/ MICHEL Florian		X	IS1 -M	15kg	1,5	11485	ok
	REVOLON Rémi/DAVID Franck		X	ISM2	30kg	5	10300	ok
07-oct	PIANTINO Michel/SILVINI Nicolas	X		IS1 -M	23kg	1,5	10305	ok
	TURENNE Michel/GINET Christophe		X					
09-oct	CONTAT Christian/CONTAT Léo	X		ISM2	24,6kg	4	10301	non 2T
	ACHARD Laurent/TURENNE Christian		X					
12-oct	BUISSON Thomas/ MERADJI Benoit		X					
14-oct	VACHER Jérémie/MATTEUCCI Julie	X						
	CAPONE Alain/PLANET Alain		X					

- 1^{er} Les équipes qui n'ont pas prélevé
 - 2^{ème} Les équipes qui ont prélevé
 - 3^{ème} Les équipes qui ont changé d'équipier
 - 4^{ème} Les nouvelles équipes
 - 5^{ème} Les équipes qui ont été sanctionnées
- une fois la pénalité accomplie repartent en dernier



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Convention de chasse entre l'ACCA de St Martin d'Uriage et l'ACCA Revel

Mise à disposition du droit de chasse sur d'environ 300 Ha de la propriété appartenant à la SARL Oursière

La convention est reconduite pour une durée de trois ans, jusqu'à la fin de la saison 2027/2028

Pour une cotisation annuelle de 2000€

Le document d'accord définissant les secteurs a été signé entre :

- Mr Jean-Michel Allemand Président de l'Acca St Martin d'Uriage

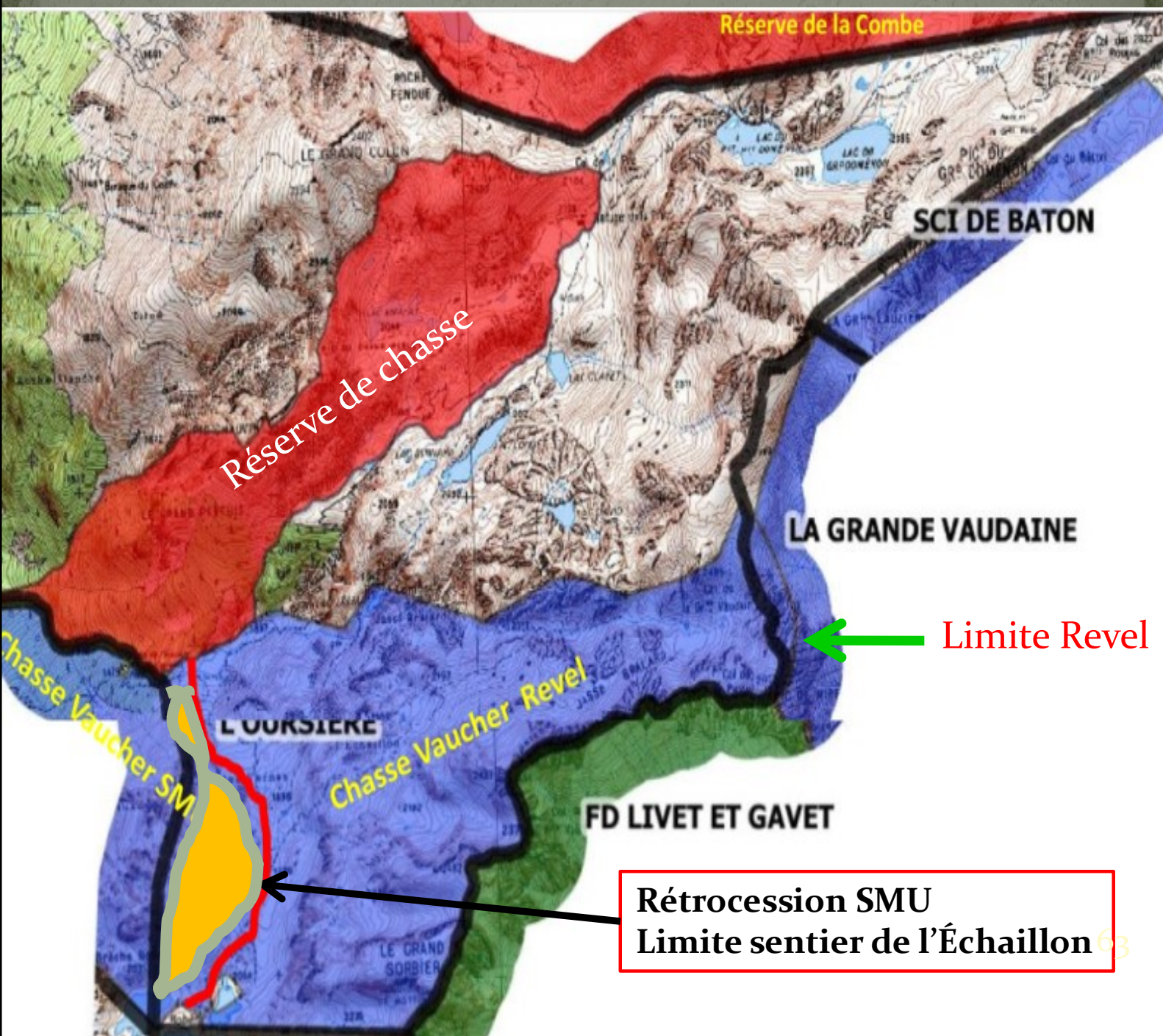
Et Mr Jean -Pierre Simon Président de l'Acca de Revel



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

CHAMOIS

Secteur Oursière/Domènon





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

CHAMOIS

JOURNÉE DE COMPTAGE
Samedi 29 juin

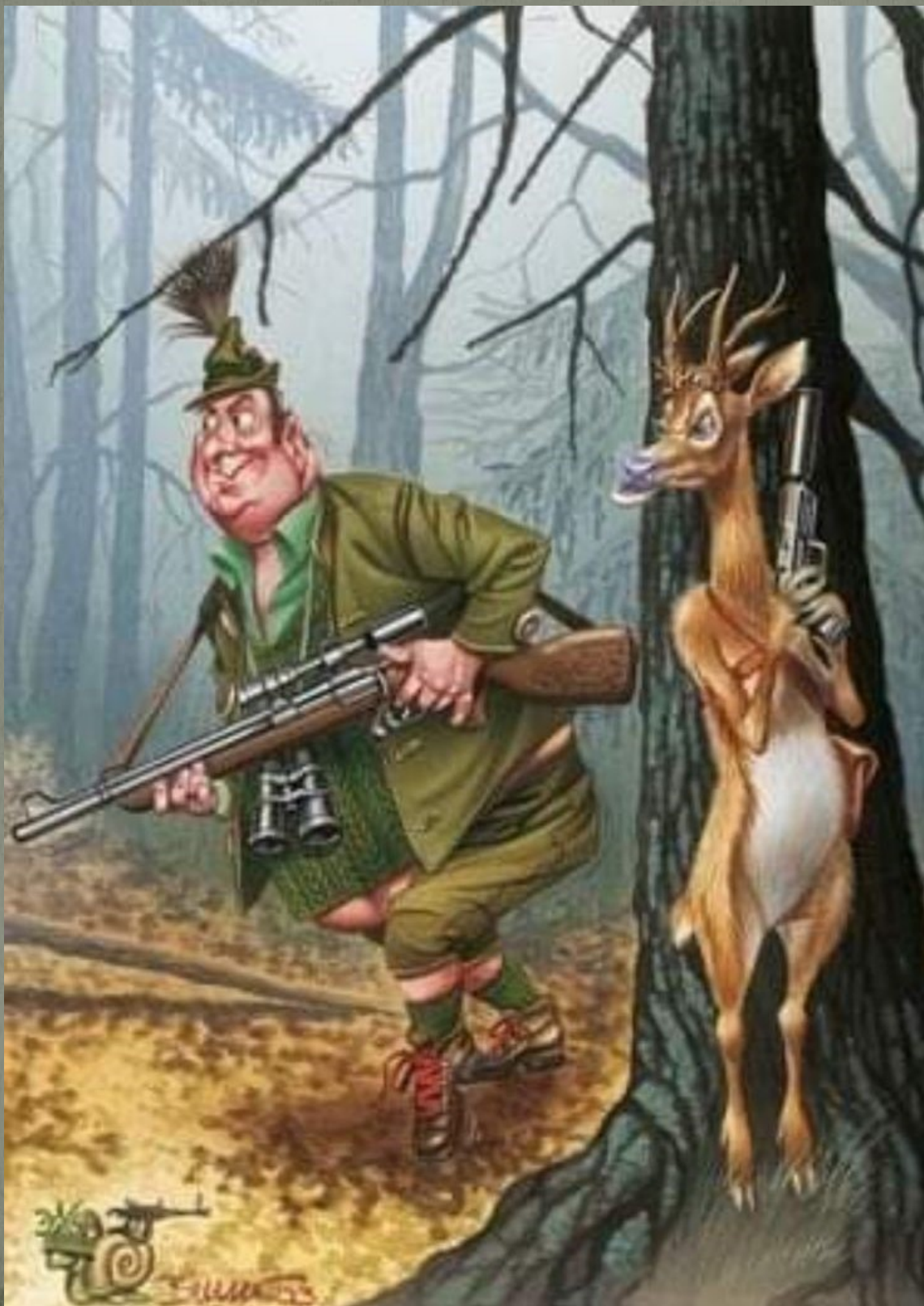
SECTEUR COLON

Laurent ACHARD
Christian Turenne

SECTEUR OURSIÈRE/DOMÈNON

Enzo Oléï
Clément Amorin

CHEVREUILS





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

RÈGLEMENT CHEVREUIL 2025

Règle:

La chasse au chevreuil se pratique par équipe composé d'un minimum de **8 personnes**

Il est attribué par équipe 2 bracelets: 1 adulte et 1 jeune. Aucun autre bracelet n'est attribué tant que le jeune n'est pas prélevé. La mâchoire inférieure est à remettre immédiatement et parfaitement nettoyée au contrôleur afin de pouvoir en obtenir un nouveau. **Le tir à balle est obligatoire.**

Au 1er décembre, si il ni a plus assez de bracelets non fermés ils seront attribués aux équipes par rotation d'une semaine. L'ordre sera fixé par tirage au sort..

Le quota de bracelets attribuable à une même équipe est calculé de la façon suivante :

NB de bracelets attribués / NB de chasseurs inscrits = indice x NB de chasseurs de l'équipe

Contrôle des chevreuils :

Mr VIANNEY LIAUD Georges .Tél : 06.03.88.92.25

Mr SIMON JPIERRE

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CHASSE

Chasse à la neige (ancien)

« La chasse aux chevreuils est autorisé à la neige jusqu'au 30 novembre. A partir du 1 décembre on ne peut chasser que le samedi et dimanche »

MODIFICATION:

Cette restriction disparaît, vous pouvez désormais chasser le chevreuil à la neige tous les jours de battue de la saison de chasse (18/01/2026 Mardi, Jeudi Samedi, Dimanche)

Chevreuil: 4 équipes; 17 Bracelets

ÉQUIPE SIMON

ÉQUIPE TURENNE

ÉQUIPE REVOLON

ÉQUIPE RIBOUD

12 prélèvements

Equipe		*Type de gibier	Poids vidé	N° bracelet
12/9	TURENNE	Chevrette	11kg	3810
14/9	TURENNE	Femelle	18,5kg	3809
24/9	SIMON	Chevrette	12,5kg	3811
29/9	RIBOUD	Chevrillard	14kg	3816
5/11	RIBOUD	Brocard	28kg	3815
14/11	REVOLON	Chevrillard	15kg	3813
16/11	REVOLON	Femelle	28kg	3814
21/12	TURENNE	Brocard	26kg	3817
4/1	REVOLON	Brocard	26kg	3820
5/1	SIMON	Brocard	28kg	3819
9/1	REVOLON	Brocard	27kg	3822
12/1	REVOLON	Brocard	26kg	3823

ATTRIBUTION CHEVREUILS

2025/2026

17 BRACELETS

R
E
V
E
L

2024: 12 prélèvements ?
2023: 13 prélèvements
2022: 13 prélèvements
2021: 14 prélèvements
2020: 15 prélèvements
2019: 17 prélèvements

Dépopulation du chevreuil

Sur tout le territoire français il est constaté une diminution de la population de chevreuils ainsi qu'une mortalité anormale.

Une investigations en cours devraient permettre d'en déterminer les causes.

Les résultats des premières analyses démontrent que même si des chevreuils ont été retrouvés morts, avec parfois l'arrière train couvert de défections, aucune maladie ne prédomine et qu'il n'y a aucun rapport entre cette baisse et les épisodes de fièvre catarrhale ovine

Pour le moment il n'a pas été décidé de réduire les prélèvements mais la prudence doit primer jusqu'aux conclusions des investigations en cours.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

MOUFLONS

4 Bracelets: 2 AGNEAUX; 1 MALE ADULTE; 1 FEMELLE ADULTE

Équipe	Type	Poids	N° bracelet
GAIDET Pascal/BONNET GAMARD A	mâle	36kg	11612
MICHEL Florian/REVOLON Stéphanie	femelle	26kg	11615
MICHEL Florian/REVOLON Stéphanie	femelle	20kg	11614

ATTRIBUTION Plan de chasse 2025

Type	Demande	Attribution
MOF	1	1
MOJ	1	2
MOM	2	1

CONTRÔLE :

Présentation sur la commune

Prendre rendez-vous avec un contrôleur

Lionel TURENNE/Michel PIANTIN/JP SIMON



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

CERF

ATTRIBUTION: 1 Bracelet de mâle

La chasse se pratique en équipe lors d'une battue
Pensez à la signaler sur votre carnet de battue

Le premier chasseur qui en a la possibilité peut prélever l'animal.

Processus à respecter OBLIGATOIREMENT

➤ Le tireur prévient **IMMEDIATEMENT** son chef d'équipe qui stoppe la chasse.

➤ Le président et les autres chefs d'équipes sont **IMMEDIATEMENT** avertis du prélèvement.

On ne bouge pas l'animal de place avant de l'avoir bagué

➤ Le bracelet est à récupérer dans la boîte dédiée chez le président SIMON.

➤ Le contrôle se fait uniquement par le Président.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

SANGLIERS

38 prélèvements

23 femelles / 15 mâles



PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS 2024/2025

Date	Equipe	*Type de gibier	Poids vidé	
10/09/24	REVOLON	Mâle	19,5kg	1
12/09/24	RIBOUD	Femelle	50kg	2
14/09/24	REVOLON	Femelle	20kg	3
15/09/24	REVOLON	Mâle	55kg	4
15/09/24	TURENNE	Femelle	48kg	5
19/09/24	SEON	Mâle	48kg	6
19/09/24	RIBOUD	Femelle	45kg	7
29/09/24	REVOLON	Mâle	65kg	8
01/10/24	RIBOUD	Mâle	66kg	9
13/10/24	REVOLON	Femelle	55kg	10
15/10/24	RIBOUD	Femelle	41kg	11
17/10/24	REVOLON	Femelle	25kg	12
20/10/24	REVOLON	Femelle	70kg	13
20/10/24	REVOLON	Femelle	41kg	14
24/10/24	TURENNE	Mâle	55kg	15
27/10/24	TURENNE	Mâle	114kg	16
02/11/24	REVOLON	Mâle	62kg	17
02/11/24	TURENNE	Mâle	101kg	18
07/11/24	TURENNE	Femelle	61kg	19
09/11/24	RIBOUD	Femelle	30kg	20
23/11/24	TURENNE	Femelle	70kg	21
14/12/24	TURENNE	Mâle	61kg	22
17/12/24	REVOLON	Mâle	84kg	23
21/12/24	REVOLON	Femelle	38kg	24
21/12/24	REVOLON	Mâle	50kg	25
21/12/24	RIBOUD	Femelle	60kg	26
22/12/24	SIMON	Femelle	35kg	27
26/12/24	TURENNE	Mâle	25kg	28
29/12/24	REVOLON	Femelle	55kg	29
31/12/25	REVOLON	Femelle	25kg	30
31/12/25	REVOLON	Mâle	30kg	31
31/12/25	REVOLON	Femelle	32kg	32
31/12/25	REVOLON	Femelle	35kg	33
31/12/25	REVOLON	Femelle	54kg	34
04/01/25	REVOLON	Femelle	90kg	35
04/01/25	RIBOUD	Mâle	40kg	36
07/01/25	TURENNE	Femelle	69kg	37
12/01/25	RIBOUD	Femelle	55kg	38

Dégâts sangliers en France pour la saison 2023 /2024

le montant des dégâts est estimés à plus de **63 millions €** l'état finance **20 millions €**,

La majorité est financée par les chasseurs

- Le sanglier occasionne **85%** des dégâts.
- le cerf génère **13%** des dégâts
- Le chevreuil, est responsable d'environ **2%** des dégâts

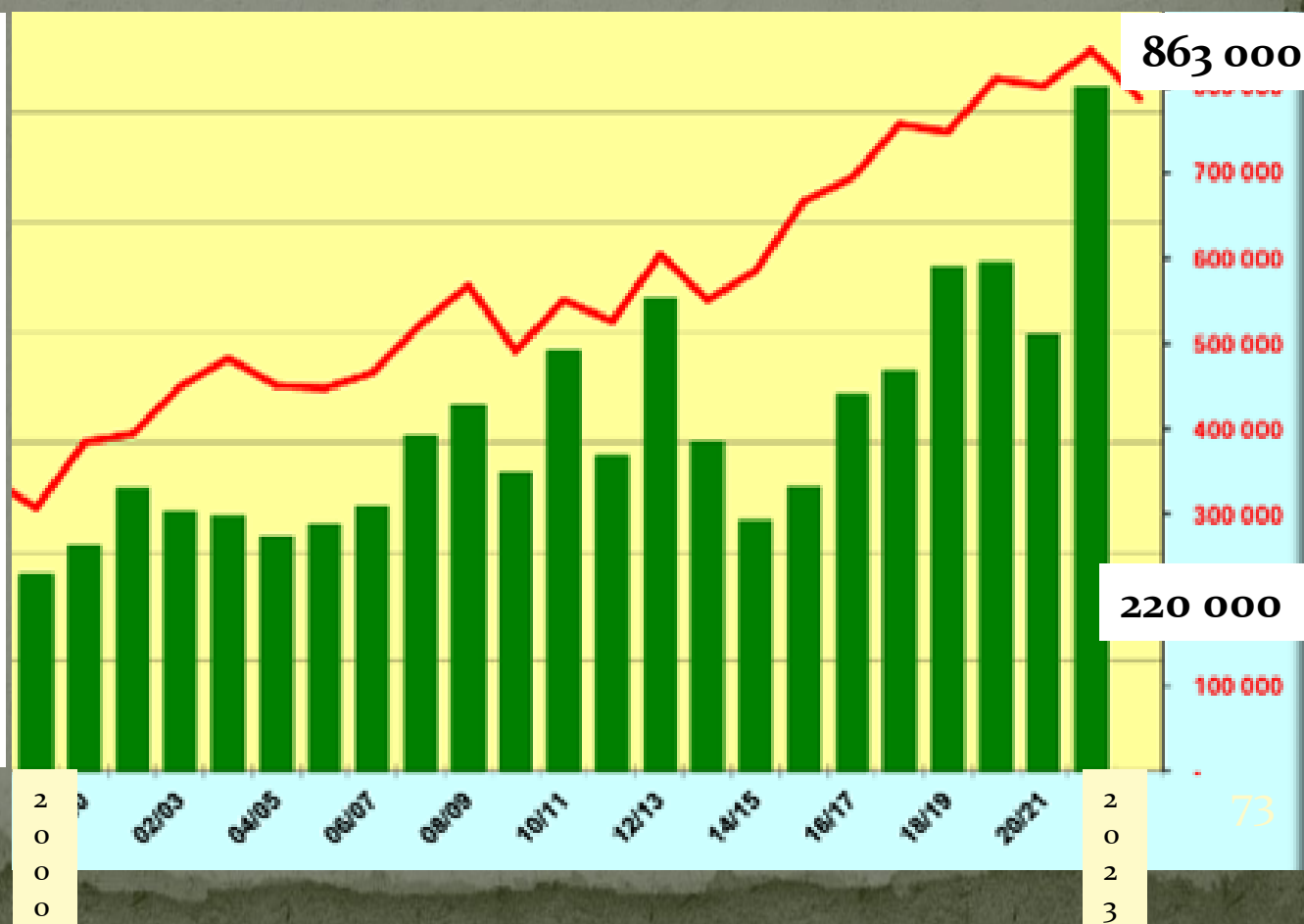
Dégâts

Évolution Dégâts/Prélèvements en 20ans

Prélèvements

63 millions

10 millions



863 000

220 000

100 000

73

BELLEDONNE PAYS N° 9 2024/2025



Administrateur : Jérôme Begot



Technicien : Sébastien Zimmermann



1183
sangliers

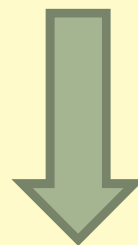
Dégâts pays 9 :

124 394€

2023/2024

59 632€

2024/2025



ISÈRE

7595
sangliers
+ 20%

Dégâts: 743 781€

2023/2024

470 723€

2024/2025



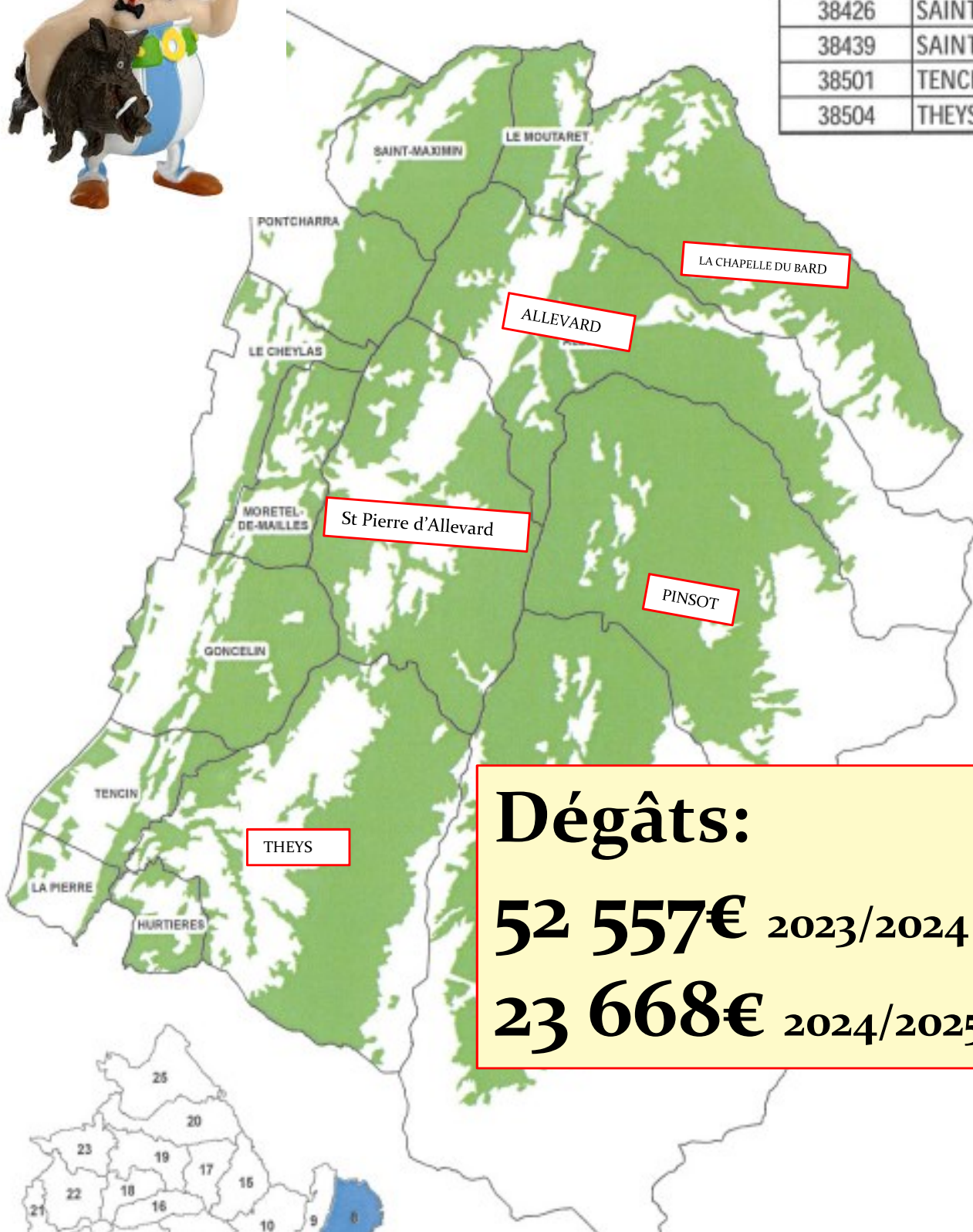
UG8

2024/2025

458 sangliers



38006	ALLEVARD
38078	LA CHAPELLE-DU-BARD
38100	LE CHEYLAS
38163	LA FERRIERE
38181	GONCELIN
38192	HURTIERES
38262	MORETEL-DE-MAILLES
38268	LE MOUTARET
38303	LA PIERRE
38306	PINSOT
38314	PONTCHARRA
38426	SAINT-MAXIMIN
38439	SAINT-PIERRE-D'ALLEVARD
38501	TENCIN
38504	THEYS



Dégâts:

52 557€ 2023/2024

23 668€ 2024/2025



UG 26
2024/2025



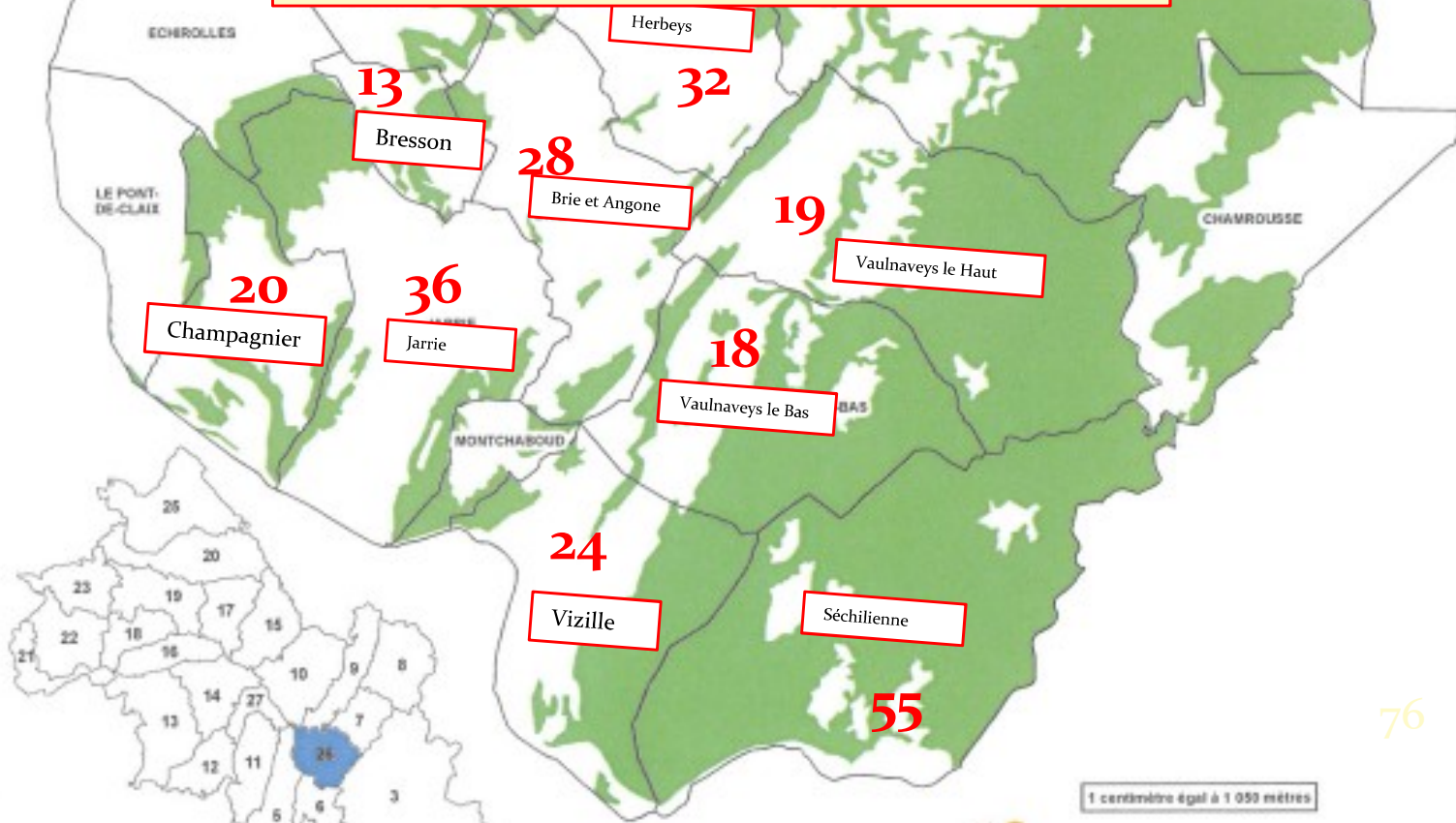
443 sangliers

Code INSEE	Commune
38057	BRESSON
38059	BRIE-ET-ANGONNES
38068	CHAMPAGNIER
38151	ECHIROLLES
38158	EYBENS
38179	GIERES
38185	GRENOBLE
38188	HERBEYS
38200	JARRIE
38252	MONTCHABOUD
38271	MURIANETTE
38309	POISAT
38317	LE PONT-DE-CLAIX
38421	SAINT-MARTIN-D'HERES
38422	SAINT-MARTIN-D'URIAGE
38478	SECHILIENNE
38528	VAULNAVEYS-LE-BAS
38529	VAULNAVEYS-LE-HAUT
38533	VENON
38562	VIZILLE
38567	CHAMROUSSE

Dégâts:

54 448€ 2023/2024

24 298€ 2024/2025



Code INSEE	Commune
38002	LES ADRETS
38070	LE CHAMP-PRES-FROGES
38120	LA COMBE-DE-LANCEY
38150	DOMENE
38175	FROGES
38206	LAVAL
38334	REVEL
38350	SAINTE-AGNES
38404	SAINT-JEAN-LE-VIEUX
38430	SAINT-MURY-MONTEYMOND
38538	LE VERSOUD
38547	VILLARD-BONNOT

282 sangliers

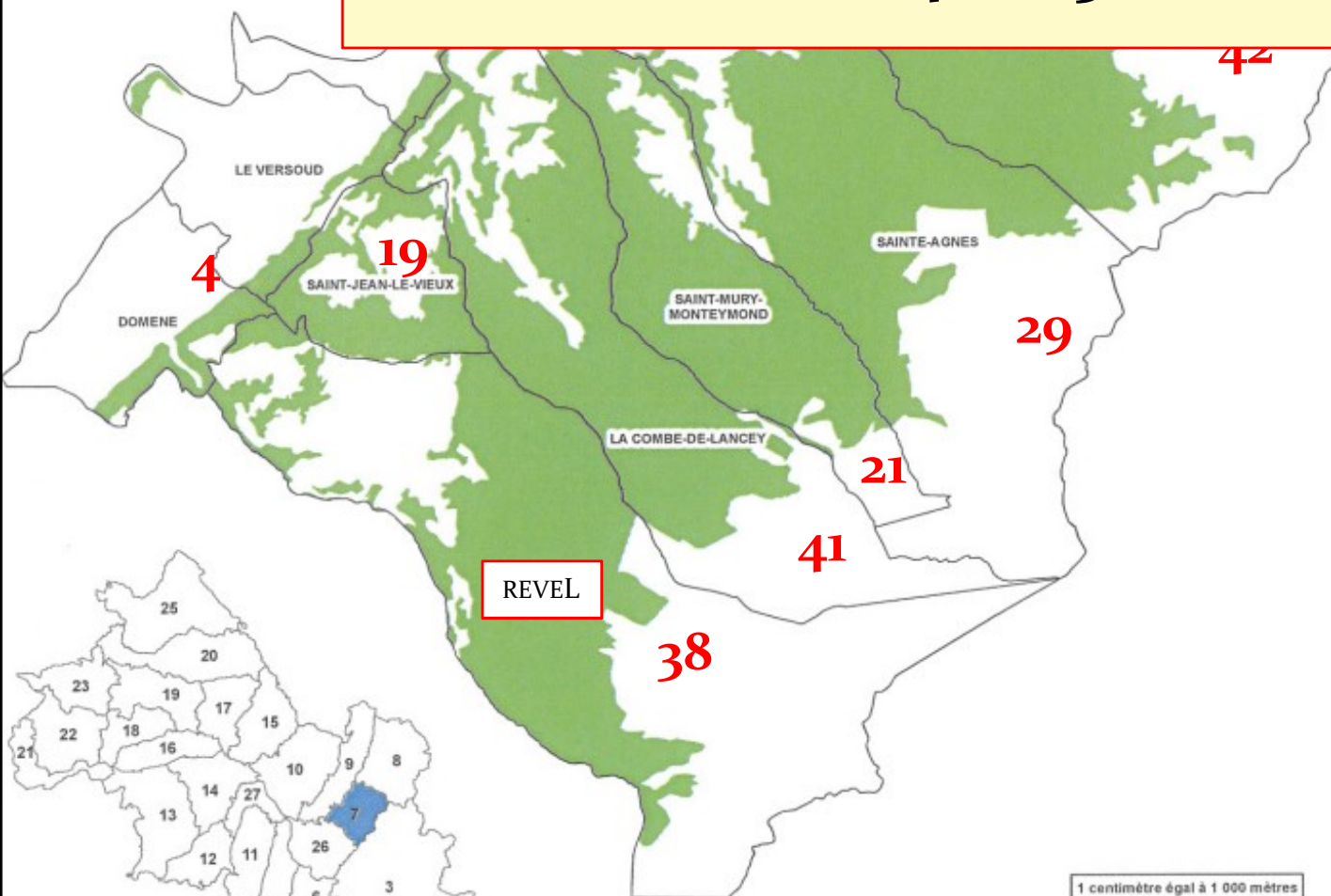


UG7
2024/2025

Dégâts:

17 389€ 2023/2024

11 666€ 2024/2025





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

INDEMNISATION DES DÉGÂTS

Code de l'environnement art. L 429-40

Dans chaque départements:

➤ Une commission départementale d'indemnisation gère un fonds départemental d'indemnisation

La commission départementale d'indemnisation des dégâts de gibier est présidée par le préfet

Le but:

✓ Indemniser les exploitants agricoles des dégâts causés aux cultures

✓ Le dommage causé aux jardins, vergers, pépinières ne donne pas lieu à réparation lorsqu'on a négligé d'établir les installations protectrices



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

QUI ALIMENTE LE FOND D'INDEMNISATION

Article 429-29

L'adhésion aux fonds départementaux d'indemnisation des dégâts **est obligatoire** (alinéa 1,2 ,3.)

1° Tous les locataires de chasse domaniale ou communale (AICA/ACCA).

2° Tous les propriétaires qui se sont réservé l'exercice du droit de chasse sur leurs territoires

3° L'Office national des forêts pour les lots exploités en forêt domaniale par concessions de licences



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Dans le cas où les ressources du compte de réserve ne suffisent pas à couvrir les dépenses incombant aux fonds départemental d'indemnisation la commission fixe des contributions complémentaires :

- a) Une contribution complémentaire due par les membres du fonds départemental, en fonction de la surface boisée et non boisée de leur territoire de chasse ;
- b) Une contribution complémentaire déterminée par secteur cynégétique du département, due par les membres du fonds départemental pour le secteur dont ils font partie, variable en fonction de la surface boisée et non boisée de leur territoire de chasse ;
Une contribution personnelle modulable selon le nombre de jours de chasse tel que défini par le permis de chasser, due par tout chasseur, le premier jour où il chasse le sanglier dans le département .
- d) Une contribution due pour chaque sanglier tué dans le département.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

COTISATIONS DÉGÂTS 2023/2024 Payable en 2025

SITUATION DEPARTEMENTALE

MONTANTS DÉGÂTS ISÈRE:	743 381€
ENVELOPPE DÉGÂTS FDCI/UG:	570 000€
Dépassement enveloppe	+ 173 381€

RAPPEL

COTISATIONS DÉGÂTS 2022/2023 Payable en 2024

MONTANTS DÉGÂTS ISÈRE:	620 203€
ENVELOPPE DÉGÂTS FDCI/UG:	570 000€
Dépassement enveloppe	+ 50 203€



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

SITUATION UG 07 2023/2024 Balcons de Belledonne

Base de la facturation 2025

MONTANTS DÉGÂTS UG 7:	17 389 €
ENVELOPPE dégâts disponible :	- 9 282€
Reste à charge UG	8 106€

RAPPEL 2022/2023

MONTANTS DÉGÂTS UG 7:	22 660 €
ENVELOPPE dégâts disponible :	- 9 374€
Dépassement enveloppe	13 385€
Réserve UG 07	- 1 608€
Reste à charge net UG 2022/2023	11 777€

DECOMPOSITION DU RESTE A PAYER UG 07 2023/2024

Rappel reste à payer UG

8 106,99€

Part responsabilité dégâts
à 70%

70% seront répartis par commune
au **prorata des dégâts** de chaque
commune sur l'UG

70% de 8 106,99€

=

Part responsabilité dégâts UG

5 674,89€

Part solidarité surface boisée
à 30%

30% seront répartis par commune
au **prorata de la surface boisée** de
chaque commune sur l'UG

30% de 8 106,99€

=

Part solidarité surface boisée UG

2432€

Rappel reste à payer UG 2022/2023

11 777,72€

Part responsabilité dégâts
à 70%

70% seront répartis par commune
au **prorata des dégâts** de chaque
commune sur l'UG

70% de 11 777,72€

=

Part responsabilité dégâts UG

8 244,40€

Part solidarité surface boisée
à 30%

30% seront répartis par commune
au **prorata de la surface boisée** de
chaque commune sur l'UG

30% de 11 777,72€

=

Part solidarité surface boisée UG

3 533,32€

Commune de REVEL 2023/2024

DOCUMENT EXPLICATIF

de la facturation établie par la FDCl en 2025

Part responsabilité dégâts

Rappel part UG

5 674,89€

La commune représente

0,00% *

des dégâts de l'UG

Répartition dégâts commune

5 674,89€ x 0,00%

Soit **part responsabilité dégâts**
commune à payer

0,00€

Part solidarité surface boisée

Rappel part UG

2 432,10€

La commune représente

16,91% *

de la surface boisée de l'UG

Répartition surface boisée commune

2 432,10€ x 16,91%

Soit **part solidarité surface boisée**
commune à payer

411,25€

Total à payer commune
411,25€

* Les données
par commune de l'UG sont
disponibles en fin de document.

CALCUL DU MONTANT À PAYER commune de REVEL 2024

Part responsabilité dégâts

Rappel part UG

8 244,40€

La commune représente

0,00% *

des dégâts de l'UG

Répartition dégâts commune

8 244,40€ x 0,00%

Soit **part responsabilité dégâts**
commune à payer

0,00€

Part solidarité surface boisée

Rappel part UG

3 533,32€

La commune représente

16,91% *

de la surface boisée de l'UG

Répartition surface boisée commune

3 533,32€ x 16,91%

Soit **part solidarité surface boisée**
commune à payer

597,45€

Total à payer commune
597,45€

* Les données
par commune de l'UG sont
disponibles en fin de document.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Changement des règles de calcul

2025

ABATTEMENTS SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

Décision FDCl d'appliquer les abattements suivants :

- **Seuil : 500€**
Les territoires qui doivent payer moins de **500€** paient leur dette en totalité.
- **Surcote : 15%**
Surcote de **15%** du montant au-delà du seuil de **500€**
- **Plafond de raison : 1 500€**

2024

ABATTEMENTS SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

Décision FDCl d'appliquer les abattements suivants :

- **Seuil : 250€**
Les territoires qui doivent payer moins de **250€** paient leur dette en totalité.
- **Surcote : 20%**
Surcote de **20%** du montant au-delà du seuil de **250€**
- **Plafond de raison : 1 000€**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

COTISATIONS DÉGÂTS PAYÉ EN 2024

Cotisation dégâts brute	Seuil	Au-delà du seuil	Surcote à 20%	Montant surcoté	Cotisation dégâts finale
564,50€	250€	314,50€	62,90€	312,90€	312.90€

COTISATIONS DÉGÂTS A PAYER EN 2025

Décision FDCl d'appliquer les abattements suivants :

- **Seuil : 500€**
Les territoires qui doivent payer moins de **500€** paient leur dette en totalité.

Total à payer commune
411,25€



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Dégâts UG 7: 17 389€

Solde à charge pour les ACCA: **8086€**

ACCA	Cotisation Dégâts
Domène	37,86
Froges	634,17
La Combe de Lancey	336,05
Laval	528,25
Champs près Froges	70,24
Le Versoud	33,16
Les Adrets	430,6
Revel	411,25
Saint Jean le Vieux	96,93
Saint Mury	216,52
Sainte Agnès	579,77
Villard Bonnot	936,57



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

SANGLIERS:

Nouvelles règles 2025/2026

Plan de gestion départementale:

Pendant la période d'ouverture générale (saison de chasse) :

14 septembre
2025



28 février
2026

La chasse doit être ouverte en

CHASSE COLLECTIVE

Minimum 88 jours par
saison

ET

CHASSE INDIVIDUELLE

Minimum 88 jours par
saison



La chasse en temps de neige doit être autorisée.

Période complémentaire

Si besoin et selon dégâts du 1^{er} mars à
l'ouverture

La chasse est conditionnée à l'autorisation
du détenteur du droit de chasse

La chasse sur zone de battue est interdite à toute
chasse individuelle. Tout autres prélèvements
est stictement interdit après la fermeture ACCA



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Anticipation de dégâts à REVEL

Ferme de l'envers :Mr POLITO

Bonjour

Je suis maraicher sur la commune de Revel (38420) et depuis l'année dernière je subit des dégâts sur mes cultures causés par des sangliers, chevreuils et blaireaux.

J'ai clôturé avec du grillage mais ça n'a pas l'air de les arrêter.

Le mois prochain j'ai prévu de mettre en culture une nouvelle parcelle qui pour l'instant est "labourée" par les sangliers.

J'aimerais pouvoir installer des clôtures électrifiées sur l'ensemble de mes parcelles si toutefois il est possible d'obtenir une aide financière de la fédération de chasse.

Réunion le jeudi 17/04 à 9h30 sur place avec

▪ **Justine CANDÉ** Chargée de mission pôle dégâts grand gibier FDCI

▪ **ACCA de Revel**

▪ **Mr POLITO**

Objectif: définir les protection nécessaires.

Demande transmise aux administrateurs en charge du groupe sangliers-dégâts.(Jérôme BEGOT)

Demande acceptée et mise à disposition du matériel nécessaire à la protection



MSD
CHATTE - SUSVILLE - MENS

SAS M.S.D.

Siège social: 241 allée de la Mouche - 38350 SUSVILLE

Tél: 04.76.30.08.75 - E-Mail: b.girien@msd38.fr

Succursale: 935 ZI La Gloriette - 38160 CHATTE

Tél: 04.76.64.17.82 - E-Mail: b.girien@msd38.fr

Agence: 326 route de l'Alpage - 38710 MENS

Tél: 04.76.34.61.48 - E-Mail: b.girien@msd38.fr

Web: www.ruralmaster.fr

DEVIS N° 202504010081
du 30/04/2025

Référence client : la Ferme de l'Envers sur Revel
* client: 0130566 (en compte)

M. FEDERATION DES CHASSEURS DE L ISERE

2 ALLEE DE PALESTINE

ZI DE MAYENCIN BP 18

38408 ST MARTIN D HERES

Vendeur : G Bruno (BG)

Tél.: 04.76.62.97.78 - Mobile: 0683687837

Désignation	Quantité	PU HT		Total HT EUR	Total TTC EUR
Fil de cloture 500m star g60	4,00	32,50	-10,00 %	117,00	140,40
PIQUET DE CLOTURE 105 CM NOIR	45,00	1,42	-3,17 %	61,65	73,98
ELECTRIFICATEUR MASTER 30	1,00	165,83	-10,00 %	149,25	179,10
PIQUET DE TERRE CLOTURE LONG 1M	1,00	12,17		12,17	14,60
BATTERIE SPEC CLOTURE 60AH	1,00	74,17	-10,00 %	66,75	80,10
			dont EcoTaxe 0,84	dont EcoTaxe 0,84	dont EcoTaxe 1,01

CE DEVIS EST VALABLE 1 MOIS
REVISABLE SUIVANT TARIF FOURNISSEUR

*Don pour accord
Ch. FOURNIEN
le 05/05/2025*

REGLEMENT

Date	Montant	Mode de paiement	Montant HT EUR	Montant TVA EUR	Net à payer TTC EUR
30/04/2025	488,18	VIREMENT	406,82	81,36	488,18
			dont EcoTaxe 0,84		
			Détail HT selon TVA		
			A 20% (2):	406,82	
					dont EcoTaxe 1,01

90



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Lucie Bezombes

Chargée de Mission Environnement
Mairie de Revel

Nous avons un problème de sangliers qui retournent régulièrement un terrain communal (clairière de Ferpeyret, Revel) qui peut avoir plusieurs fonctions : pâturage quelques jours en début et fin d'estive par le troupeau de brebis et zone de balade/pique-nique pour les promeneurs.

Est-ce que la FDCI et/ou l'ACCA peuvent proposer une solution ?





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

ACHAT DE MAÏS POUR L'AGRAINAGE

- Commande de 1000kg
- Livraison en sac de 25kg

- Dotation de 250kg
par équipe



Coût; 400 €

REVOLON Rémi a assuré le gestion de cette opération



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

La maladie d'Aujeszky

Les cas se multiplient au sein des sociétés de chasse.

(Dans le sud ouest on estime que 30% des sangliers sont contaminés par le virus,)

Les chiens peuvent être infectés par ce virus

Elle n'est pas contagieuse entre chiens et ne se transmet pas à l'homme. Elle est mortelle à 100 % pour les chiens.

La contamination se fait principalement par morsure ou ingestion de sanglier contaminé par le virus.

La prudence reste de mise et il est important d'empêcher les chiens de rentrer trop en contact avec les sangliers, **ne pas leur laisser accès aux abats ou au sang lors de la découpe**

Lorsque les premiers symptômes apparaissent, il est malheureusement déjà trop tard., L'alerte est donnée par de la fièvre, des tremblements, ou encore des vomissements . Il bave ensuite de manière abondante, commence à se montrer agressif et souffre ensuite de problèmes neurologiques.

Il n'existe pour le moment aucun traitement efficace contre cette maladie.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Autres prélèvements 2024/2025



Autres prélèvements 2024:

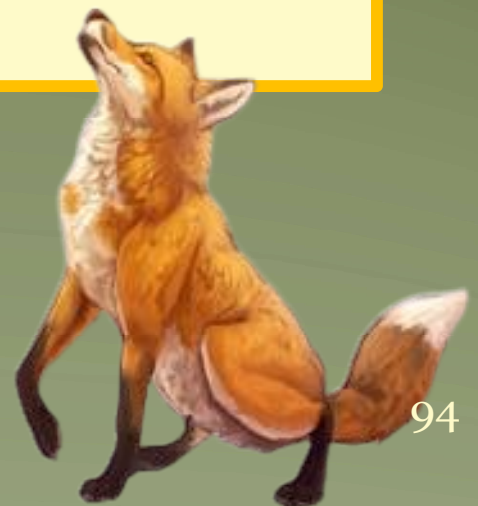
Bécasses des bois: 52

Grives daines et autres: 37

Pigeons ramiers: 26

Renards: 11

Pies bavardes: 11





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

LÂCHER de FAISANS

Prélèvement 2024: 5 faisans/20

Prix du faisan: 15€

Prévision lâché 2025:

12.09.2025 : 10 faisans

26.09.2025: 10 faisans

20 faisans



LÂCHER de LIÈVRES



12 Lièvres

Coût: 1240.00€

Secteur Colon

**Opération expérimentale
4ème année**

CHASSE INTERDITE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Plan de Chasse TÉTRA LYRE



➤ comptage au chant

- Samedi 10 mai
- comptage : 18 coqs et 7 poules

- Comptage aux chiens

- Samedi 9 août ou 23 août

Ouverture et attribution: En attente de l'arrêté préfectorale

**L'oiseau doit être pré-marqué et déclaré immédiatement
Le bout de l'aile (niveau coude) doit être remis au Président.**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

EFFORT COLLECTIF

Dimanche 15 juin

RV: 6 heures

Lieu: Terrain de rugby

Casse croute:

Terrain de rugby





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025



JOURNÉE DE RÉGLAGE DES CARABINES
Avec l'accord de la mairie une journée sera
organisée **le samedi 23 Août 2025**

- Permettre a chacun de vérifier son équipement
- Éviter les gênes sonores
- Sécuriser la zone de tir
- Lieu : Au fond de la piste du Pleurey

**Les réglages sauvages et dangereux
sont interdits sur la commune.**



REVEL

49 ÈME COMICE

AGRICOLE & FORESTIER

DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025

STAND DE LA CHASSE







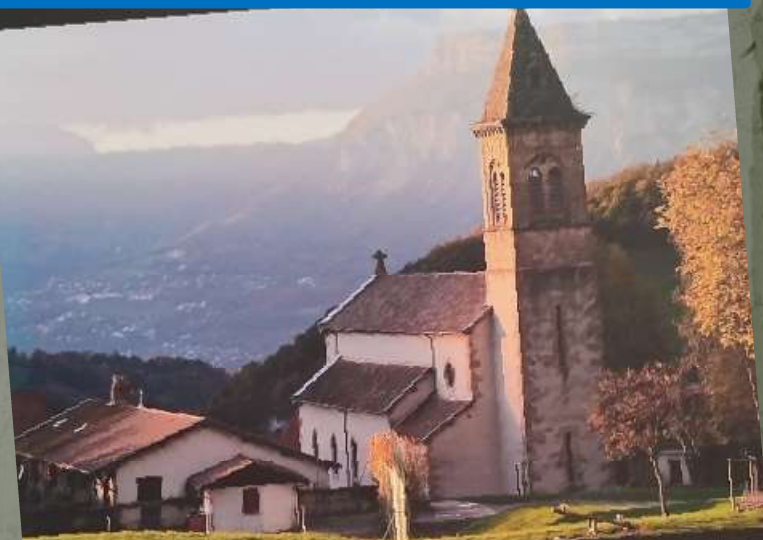
CALENDRIER ACCA



Souvenirs de chasse

- Nous pouvons continuer si:
 - minimum 10 personnes intéressées (prix 20€)
 - Fournir des photos de chasse (prélèvements, paysage, chiens....)

Le coût n'est pas pris en charge par l'ACCA



Joyeuse année 2025

ACCA DE REVEL 2024

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Dj
5.14	31	1	2	3	4	5	6
5.15	7	8	9	10	11	12	13
5.16	14	15	16	17	18	19	20
5.17	21	22	23	24	25	26	27
5.18	28	29	30	1	2	3	4



Les chasseurs devaient enregistrer leurs armes avant le: 31 décembre 2024

Toutes les armes de chasse (catégorie C) sont à déclarer dans votre espace personnel exceptées les armes à canon lisse ne tirant qu'un seul coup par canon acquises avant le **1er décembre 2011**.

Dès le début de l'année 2025, les détenteurs d'armes non enregistrés s'exposent à des mesures strictes.

Acheter, vendre ou détenir une ou plusieurs armes de catégorie C sans faire de déclaration est sanctionné par une peine de prison de 2 ans maximum et une amende pouvant aller jusqu'à 30 000 €.

Les risques en cas de contrôle :

Dessaisissement de toutes vos armes :

- En cas de non-enregistrement, les autorités procéderont à la saisie de l'ensemble des armes détenues.
- Une mesure qui se veut dissuasive pour ceux qui hésiteraient encore à se conformer à la réglementation.

Inscription au FINIADA : Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes

- Les contrevenants seront automatiquement inscrits sur ce fichier, les privant ainsi de toute possibilité future de détention légale.

Invalidation du permis de chasser :

Pour les chasseurs, l'absence d'enregistrement entraînera l'annulation de leur permis de chasser,



Fiche de situation d'une arme

Statut de l'arme :	Détenue	Editée le :	13/09/2022
--------------------	----------------	-------------	-------------------

Localisation actuelle de l'arme

BELLIN JEAN PAUL	N° SIA BELJEA05NJRN	Adresse 313 MONTÉE DU GALAPANT LE GALAPANT, 38420 REVEL
-----------------------------	--------------------------------	--

Caractéristiques de l'arme

Type arme :	CARABINE	Mode fonctionnement :	SEMI-AUTOMATIQUE
Marque :	VERNEY-CARRON	Système d'alimentation :	CHARGEUR INAMOVIBLE
Modèle :	IMPACT AUTO (SEMI-AUTO)	Longueur totale (mm) :	1020
N° série carcasse :	1CA12939	Capacité maximale :	3 coups
Classement national :	C 1° a)	Classement européen :	C
N° encodage :	AQ080-P22-1CA12939		<i>*(chambres comprises)</i>

Canon 1 Type de canon : RAYE Marque : - Calibre : 270 WIN SHORT MAG N° série : - Mode percussion : CENTRALE Longueur canon (mm) : 470 N° encodage : -	Canon 2 Type de canon : - Marque : - Calibre : - N° série : - Mode percussion : - Longueur canon (mm) : - N° encodage : -	Partie supérieure / boîte de culasse : Marque : - N° encodage : - N° série : - Culasse : Marque : - N° encodage : - N° série : -
Canon 3 Type de canon : - Marque : - Calibre : - N° série : - Mode percussion : - Longueur canon (mm) : - N° encodage : -	Canon 4 Type de canon : - Marque : - Calibre : - N° série : - Mode percussion : - Longueur canon (mm) : - N° encodage : -	Ensemble mobile de culasse : Marque : - N° encodage : - N° série : - Tête de culasse : Marque : - N° encodage : - N° série : -
Dispositif additionnel de tir en rafale : Marque : - N° encodage : - N° série : -	Barillet : Marque : - N° encodage : - N° série : -	Tube réducteur : Marque : - N° encodage : - N° série : -

Détenteur de l'arme

BELLIN JEAN PAUL	N° SIA BELJEA05NJRN	Adresse 313 MONTÉE DU GALAPANT LE GALAPANT, 38420 REVEL
-----------------------------	--------------------------------	--

Le transport des armes

Le Code de la Sécurité Intérieure (CSI) précise, à l'article R315-2,

Votre permis de chasser autorise à transporter armes et munitions pour aller à la chasse, pour aller régler votre arme au stand ou vous rendre chez l'armurier.

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, vous devez être en mesure de justifier les raisons pour lesquelles vous transportez votre arme.

Vol d'une arme

Le fait de laisser son arme dans un véhicule, sans surveillance est considéré comme une négligence et vous vaudra d'être inscrit au fichier FINIADA* entraînant la saisie de toutes ses armes et le retrait du permis de chasser.

les propriétaires victimes d'un vol d'arme peuvent être tenus civilement responsables si l'arme volée est utilisée pour commettre un crime . Les victimes ou leurs familles peuvent poursuivre le propriétaire d'une arme à feu devant un tribunal civil pour négligence.

***Le FINIADA recense toutes les personnes ne pouvant acquérir ou détenir une arme.**

RAPPEL:

La détention des armes au domicile

- Vous devez conserver vos arme dans une armoire sécurisée**
- Attention ! Les munitions doivent être conservées séparément dans des conditions interdisant l'accès libre.**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

WWW.ACCAREVELBELLEDONNE



L'espace « Adhérents »

Il permet de vous tenir informé en mettant à votre disposition un contenu complet sur la vie de l'ACCA.

Accessible avec un mot de passe. : **freydane**

Vous y consulterez toutes les informations et tous les documents nécessaires à la pratique de la chasse.





SITE INTERNET PAR LE TELEPHONE

ACCA REVEL BELLEDONNE





SITE INTERNET PAR LE TELEPHONE

ACCA REVEL BELLEDONNE





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

LE BUREAU DE L'ACCA
VOUS SOUHAITE UNE
BONNE SAISON 2025

